

94 SEP 1991

**COMMISSION DU PACIFIQUE SUD**

**VINGT-DEUXIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES**

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 6-10 août 1990)

**RAPPORT**

Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 1991

1100/91

LIBRARY

SOUTH PACIFIC COMMISSION

(ii)

© Copyright Commission du Pacifique Sud, 1990  
La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction,  
même partielle, de ce document sous quelque forme que ce soit,  
à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud – catalogage avant publication (CIP)

Conférence technique régionale sur les pêches (22ème : 1991 :  
Nouméa)  
Rapport

1. Fisheries--Oceania--Congresses  
1. South Pacific Commission

639.2028  
ISBN 982-203-227-7

AACR2

Composition, mise en page et impression réalisées  
au siège de la Commission du Pacifique Sud  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 1991

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
I. INTRODUCTION	1
II. ORDRE DU JOUR	3
III. LISTE DES PARTICIPANTS	5
IV. RESUME DES DEBATS	17
V. RECOMMANDATIONS	49
VI. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTEES LORS DE LA CONFERENCE	51
ANNEXE 1 ATELIER SUR LES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DU POISSON (DCP)	55
PIECE JOINTE I - ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER	67

**SIGLES ET ACRONYMES**

<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international
<b>AIDAB</b>	Bureau australien d'aide au développement international
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>CIEO</b>	Centre international d'exploitation des océans
<b>CIPP</b>	Conseil indo-pacifique des pêches
<b>CRGA</b>	Comité des représentants des gouvernements et administrations
<b>DCP</b>	Dispositif de concentration du poisson
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FFA</b>	Agence des pêches du Forum
<b>FFC</b>	Comité des pêches du Forum
<b>GROUPE GERMON</b>	Groupe consultatif de recherche sur le germon
<b>ICLARM</b>	Centre international pour la gestion des organismes et des ressources aquatiques
<b>IFREMER</b>	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
<b>IMR</b>	Institut des ressources marines
<b>NMSF</b>	Service national américain de la pêche maritime
<b>NRIFSF</b>	Institut national de recherche sur la pêche hauturière (Japon)
<b>OFCF</b>	Fondation japonaise pour la coopération halieutique outre-mer
<b>ORSTOM</b>	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
<b>PIMR</b>	Projet sur les ressources marines des îles du Pacifique (USAID)
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PPPH</b>	Pays pratiquant la pêche hauturière
<b>PRODA</b>	Programme régional océanien de développement de l'aquaculture
<b>PROE</b>	Programme régional océanien de l'environnement
<b>QDPI</b>	Ministère des industries primaires du Queensland
<b>SIRMIP</b>	Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique
<b>SPAR</b>	Groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du Sud

<b>USAID</b>	<b>Agence des Etats-Unis pour le développement international</b>
<b>USP</b>	<b>Université du Pacifique Sud</b>
<b>WPFCC</b>	<b>Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental</b>

## I. INTRODUCTION

La quatorzième Conférence du Pacifique Sud, qui s'est tenue à Rarotonga (Iles Cook), en 1974 avait entériné le principe d'une conférence technique annuelle sur les pêches. La vingt-neuvième Conférence du Pacifique Sud, organisée à Guam, en 1989, a rappelé l'importance que les pays membres attachent à cette réunion et décidé que sa vingt-deuxième édition se tiendrait à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), en 1990.

La conférence technique régionale sur les pêches constitue la seule occasion pour les spécialistes halieutes des pays membres de se rencontrer et de traiter de questions techniques relatives au développement du secteur de la pêche; cet échange d'expérience, d'idées et d'information leur permet de déterminer ceux de leurs besoins et problèmes communs auxquels une approche régionale serait susceptible de répondre au mieux. Les participants décident de l'orientation des programmes halieutiques de la Commission en examinant et en évaluant les activités en cours ou prévues et en adoptant les décisions qui semblent s'imposer.

La vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches s'est tenue au siège de la Commission du Pacifique Sud à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 6 au 10 août 1990.

## II. ORDRE DU JOUR

1. Allocution d'ouverture
2. Dispositions administratives
3. Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire de travail
4. Présentation générale des programmes halieutiques de la CPS
5. Compte-rendu des activités conduites au titre du programme de travail
  - 5.1 **Pêche côtière**
    - i) Projet de recherche sur les ressources côtières
    - ii) Projet sur l'information halieutique
    - iii) Projet sur la manutention et le traitement du poisson
    - iv) Projet de développement de la pêche au demi-large
  - 5.2 **Pêche hauturière**
    - i) Présentation générale du programme d'évaluation des thonidés et marlins
    - ii) Situation des pêches thonières dans le Pacifique occidental
    - iii) Projet régional de marquage des thonidés
    - iv) Projet de recherche sur le germon
    - v) Projet sur les statistiques halieutiques
    - vi) Examen du rapport de la troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins
    - vii) Rapport de la deuxième réunion consultative sur les accords concernant la gestion de la pêche du germon du sud
  - 5.3 **Formation**
    - i) Projet régional de formation à la pêche
      - Journées d'études sur les stratégies de gestion à l'intention des cadres des services des pêches
      - Formation en aval de la pêche
      - Formation aux techniques de vulgarisation
    - ii) Bilan et évolution possible du stage pour les agents des services des pêches du Pacifique
    - iii) Projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines des services des pêches des pays océaniques
6. Questions relatives au personnel
  - i) Détachement d'un halieute japonais de la Fondation japonaise pour la coopération halieutique outre-mer (OFCF) auprès de la CPS
  - ii) Projet de création d'un programme halieutique pour les femmes
  - iii) Restructuration du programme pêche côtière de la CPS
7. Projets halieutiques de la CPS soumis à financement au titre de la Convention Lomé IV
8. Création d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche dans le Pacifique
9. Coordination des travaux de la CPS sur la ciguatera

10. Accroissement de la densité des populations d'invertébrés dans les pays océaniques : le repeuplement
11. Recherche sur les trocas et les huîtres perlières
12. Atelier sur les dispositifs de concentration du poisson (DCP)
13. SIRMIP – Compte-rendu d'activité
14. Assistance matérielle et didactique aux écoles
15. Initiatives de la CPS dans les domaines de la télédétection et des systèmes d'information géographique
16. Protection des ressources halieutiques
  - i) La gestion des zones côtières et son utilité pour le développement de la pêche
  - ii) Programme régional de gestion et de protection des tortues marines
17. Rapport de la deuxième réunion du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental et création du comité consultatif transocéanique sur les pêches
18. Consultation FAO sur les interactions entre pêches thonières dans le Pacifique
19. Rapports présentés par les autres organisations :

■ CIEO/ACDI	■ FFA
■ FAO/PNUD	■ USAID
■ ORSTOM	■ OFCF
■ USP	■ Secrétariat général du Commonwealth
■ Nelson Polytechnic	■ Australian Maritime College
■ ICLARM	■ Service national américain de la pêche maritime (NMFS)
20. Questions diverses
21. Adoption du rapport

### III. LISTE DES PARTICIPANTS

#### **Australie**

Dr Russell Reichelt  
 Assistant Director (Fisheries Resources Branch)  
 Bureau of Rural Resources  
 Department of Primary Industries & Energy  
 G.P.O. Box 858  
 CANBERRA, ACT 2601

#### **Iles Cook**

Mr Julian Dashwood  
 Secretary  
 Ministry of Marine Resources  
 P.O. Box 85  
 RAROTONGA

#### **Etats fédérés de Micronésie**

Mr Peter Sitan  
 Executive Director  
 Micronesian Maritime Authority  
 P.O. Box D  
 Kolonia  
 POHNPEI 96941

Mr Moses Nelson  
 Fisheries Development Officer  
 Division of Marine Resources  
 Department of Resources & Development  
 P.O. Box 490  
 Kolonia  
 POHNPEI 96941

Mr John Diplock  
 Tuna Biologist  
 Micronesian Maritime Authority  
 P.S. 121, Palikir  
 POHNPEI 96941

#### **Etats-Unis d'Amérique**

Mr William Gibbons Fly  
 Office of Fisheries Affairs  
 Bureau of Oceans & International  
 Environmental & Scientific Affairs  
 Department of State  
 WASHINGTON

Mr Elisala Pita  
 Fisheries Adviser  
 South Pacific Regional Development Office  
 Agency for International Development  
 P.O. Box 218  
 SUVA, Fidji

Dr Sam Pooley  
 Honolulu Laboratory  
 Southwest Fisheries Centre  
 National Marine Fisheries Service (NMFS)  
 2570 Dole Street  
 HONOLULU, Hawai 96822

Mr Raymond P. Clarke  
National Marine Fisheries Service (NMFS)  
2570 Dole St Room 105  
HONOLULU, Hawai 96822

**Fidji**

Dr Tim Adams  
Acting Director of Fisheries  
Fisheries Division  
Ministry of Primary Industries  
P.O. Box 358  
SUVA

Mr Charles Evening  
Acting Principal Fisheries Officer  
Fisheries Division  
Ministry of Primary Industries  
P.O. Box 358  
SUVA

**France**

M. Renaud Pianet  
Océanographe biologiste  
Centre ORSTOM de Nouméa  
B.P. A 5  
NOUMEA CEDEX, Nouvelle-Calédonie

**Guam**

Mr Gerry Davis  
Head Fisheries Biologist  
Division of Aquatic & Wildlife Resources  
Department of Agriculture  
P.O. Box 2950  
AGANA 96910

**Kiribati**

Mr Teekabu Tikai  
Chief Fisheries Officer  
Fisheries Division  
Ministry of Natural Resources & Development  
P.O. Box 276  
BIKENIBEU, Tarawa

Ms Tooti Tekinaiti  
Fisheries Research Officer  
Fisheries Division  
Ministry of Natural Resources & Development  
P.O. Box 276  
BIKENIBEU, Tarawa

**Iles Marshall**

Mr Ronald Alfred  
Fisheries Officer  
Marshall Islands Marine Resources Authority  
Ministry of Resources & Development  
P.O. Box 860  
MAJURO 96960

**Nauru**

Mr David Agir  
Senior Projects Officer  
Department of Island Development & Industry

	<p>Mr V. Gadoengin Department of Education</p> <p>Mr Nelson Tamakin Department of Education</p>
<b>Niue</b>	<p>Mr Sioneheke Leolahi Fisheries Officer P.O. Box 74 Government of Niue ALOFI</p>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<p>M. Philippe du Couëdic de Kergoaler Chef du service territorial de la marine marchande &amp; des pêches maritimes B.P. 36 NOUMEA</p> <p>M. Régis Etaix-Bonnin Ingénieur halieute Service territorial de la marine marchande &amp; des pêches maritimes B.P. 36 NOUMEA</p> <p>M. Aymeric Desurmont Maître-pêcheur Service territorial de la marine marchande &amp; des pêches maritimes B.P. 36 NOUMEA</p> <p>M. John Patrick Kieran Directeur général de l'A.D.M.T. Province des îles B.P. 4387 NOUMEA</p>
<b>Nouvelle-Zélande</b>	<p>Dr Talbot Murray Research Group Leader Pelagic &amp; Inshore Fisheries Research Group MAF Fisheries Ministry of Agriculture &amp; Fisheries P.O. Box 297 WELLINGTON</p>
<b>Palau</b>	<p>Mr Noah Idechong Chief Marine Resources Division Bureau of Resources &amp; Development P.O. Box 100 KOROR 96940</p> <p>Mr Pablo Siangldeb Fisheries Officer Marine Resources Division</p>

Bureau of Resources & Development  
P.O. Box 100  
KOROR 96940

Ms Ann Kitalong  
Fisheries Biologist  
Marine Resources Division  
Bureau of Resources & Development  
P.O. Box 100  
KOROR 96940

**Papouasie-Nouvelle-Guinée**

Mr Noel Omeri  
Assistant Secretary  
Department of Fisheries & Marine Resources  
P.O. Box 165  
KONEDOBU

Mr Molean Chapau  
Fisheries Biologist  
Kavieng Research Station  
Department of Fisheries & Marine Resources  
P.O. Box 377  
KAVIENG

**Polynésie française**

M. Bruno Ugolini  
Chef du département pêche  
Etablissement pour la valorisation des  
activités aquacoles & maritimes (EVAAM)  
B.P. 20  
PAPEETE, Tahiti

M. Frédéric Leproux  
Technicien  
Etablissement pour la valorisation des  
activités aquacoles & maritimes (EVAAM)  
B.P. 20  
PAPEETE, Tahiti

**Royaume-Uni**

Mr David Salmon  
Senior Natural Resources Adviser  
British Development Division in the Pacific  
Private Mail Bag  
SUVA, Fidji

**Iles Salomon**

Mr Sylvester Diake  
Principal Fisheries Officer (Resources Management)  
Fisheries Division  
Ministry of Natural Resources  
P.O. Box G24  
HONIARA

**Samoa américaines**

Mr Phil Langford  
Assistant Director  
Department of Marine & Wildlife Resources  
P.O. Box 3730  
PAGO PAGO

	<p>Mr A. Fale Tuilagi          Department of Marine &amp; Wildlife Resources          P.O. Box 3730          PAGO PAGO</p>
<b>Samoa-Occidental</b>	<p>Mr Ueta Fa'asili          Chief Fisheries Officer          Fisheries Division          Department of Agriculture, Forests &amp; Fisheries          P.O. Box 1874          APIA</p>
<b>Tokelau</b>	<p>Mr Foua Toloa          Director of Agriculture &amp; Fisheries          Office for Tokelau Affairs          P.O. Box 865          APIA</p>
<b>Tonga</b>	<p>Mr Taniela Koloa          Acting Principal Fisheries Officer          Fisheries Division          P.O. Box 14          NUKU'ALOFA</p>
<b>Tuvalu</b>	<p>Mr Satalaka Petaia          Fisheries Officer          Fisheries Division          Ministry of Commerce &amp; Natural Resources          VAIAKU, Funafuti</p>
<b>Vanuatu</b>	<p>Mr Wycliffe Bakeo          Director of Fisheries          Fisheries Department          Private Mail Bag 045          PORT-VILA</p>
<b>Wallis et Futuna</b>	<p>M. Frédéric Delaunay          Chef du service de l'agriculture &amp; de la pêche          B.P. 19          MATA'UTU</p>

#### **OBSERVATEURS**

<b>Agence des pêches du Forum (FFA)</b>	<p>Mr Andrew Wright          Research Co-ordinator          Forum Fisheries Agency          P.O. Box 629          HONIARA          Iles Salomon</p>
---	---

M. Colin Brown  
 Fisheries Surveillance Adviser  
 Forum Fisheries Agency  
 P.O. Box 629  
 HONIARA  
 Iles Salomon

**Australian Institute of Marine Science  
 (AIMS)**

Dr David Mc B. Williams  
 PMB N° 3  
 TOWNSVILLE M.C., Queensland 4810  
 Australie

**Australian Maritime College (AMC)**

Dr John Wallace  
 Head of School – Fisheries  
 Australian Maritime College  
 P.O. Box 21  
 BEACONSFIELD, Tasmania 7251  
 Australie

**Centre international d'exploitation  
 des océans (CIEO)**

Mr Phil Saunders  
 Field Representative  
 International Centre for Ocean Development  
 Canadian Cooperation Office  
 Private Mail Bag  
 SUVA  
 Fidji

**Institut français de recherche  
 scientifique pour le développement  
 en coopération (ORSTOM)**

M. René Grandperrin  
 Responsable du laboratoire  
 d'océanographie biologie  
 Centre ORSTOM de Nouméa  
 B.P. A5  
 NOUMEA CEDEX  
 Nouvelle-Calédonie

Ms Esperance Cillauren  
 Fisheries Department Research Unit  
 ORSTOM  
 Private Mail Bag 045  
 PORT-VILA  
 Vanuatu

Mr Bruno Marchandise  
 Fisheries Department Research Unit  
 ORSTOM  
 Private Mail Bag 045  
 PORT-VILA  
 Vanuatu

Mr G. David  
Fisheries Department Research Unit  
ORSTOM  
Private Mail Bag 045  
PORT-VILA  
Vanuatu

M. Erwan Josse  
Biologiste des pêches  
B.P. 529  
Centre ORSTOM  
PAPEETE, Tahiti  
Polynésie française

**McIntosh Marine Inc.**

Mr Gregory S. McIntosh  
621 Idlewyld Drive  
FORT LAUDERDALE, Florida 33301  
Etats-Unis d'Amérique

**Nelson Polytechnic School of Fishing**

Captain Angus Scotland  
Head  
Fishing School  
Nelson Polytechnic  
Private Mail Bag  
NELSON  
Nouvelle-Zélande

**Organisation des Nations unies pour  
l'alimentation et l'agriculture**

Mr Robert Gillett  
Project Manager  
FAO/UNDP Regional Fishery Support Programme  
UNDP Private Mail Bag  
SUVA  
Fidji

Mr Hideyuki Tanaka  
Project Manager/Regional Aquaculturist  
South Pacific Aquaculture Development Project  
UNDP Private Mail Bag  
SUVA  
Fidji

**Overseas Fishery Cooperation  
Foundation (OFCF)**

Mr Yoshihiro Takagi  
Director  
Planning Division  
Overseas Fishery Cooperation Foundation  
Akasaka Twin Tower East 18th Floor  
2-17-22 Akasaka Minato-ku  
TOKYO 107  
Japon

Mr Masanami Izumi  
 Fisheries Expert  
 Development Division  
 Overseas Fishery Cooperation Foundation  
 Akasaka Twin Tower East 18th Floor  
 2-17-22 Akasaka Minato-ku  
 TOKYO 107  
 Japon

**Queensland Department of  
 Primary Industries**

Mr Peter J. Neville  
 Director  
 Division of Fisheries and Wetlands Management  
 Queensland Department of Primary Industries  
 GPO Box 46  
 BRISBANE, Queensland 4001  
 Australie

Mr Cliff R. Bunning  
 Queensland Department of Primary Industries  
 GPO Box 46  
 BRISBANE, Queensland 4001  
 Australie

Mr Richard Fell  
 Consultancies and Business Development Branch  
 GPO Box 46  
 BRISBANE, Queensland 4001  
 Australie

**RDA International Inc.**

Dr Stanley Swerdloff  
 Fisheries Development Project  
 RDA International Inc.  
 801 Morey Drive  
 PLACERVILLE, CA 95667  
 Etats-Unis d'Amérique

**Secrétariat général du Commonwealth**

Mr Semisi Fakahau  
 Fisheries Officer  
 Commonwealth Secretariat  
 Marlborough House  
 Pall Mall  
 LONDON SW1Y 5HX  
 Royaume-Uni

**Solander (Pacific) Limited**

Mr John Matson  
 Manager  
 Solander Pacific Ltd.  
 GPO Box 178  
 SUVA,  
 Fidji

**Trade Records Analysis of  
Flora and Fauna in Commerce  
(Oceania) Inc.**

Mr Frank Antram  
TRAFFIC Oceania  
P.O. Box 799  
MANLY, NSW 2095  
Australie

**Université française du Pacifique Sud**

M. Gérard Orfila  
Université française du Pacifique Sud  
B.P. G4  
NOUMEA CEDEX  
Nouvelle-Calédonie

**University of the South Pacific**

Prof. R. South  
Professor of Marine Studies  
University of the South Pacific  
P.O. Box 1168  
SUVA  
Fidji

#### **EXPERTS-CONSEILS**

Mr James Crossland  
James Crossland and Associates  
15 Wharf Road  
Herne Bay  
AUCKLAND  
Nouvelle-Zélande

Mr Paul D. Gates  
FAD Project Co-ordinator  
C/- Western Pacific Regional Fisheries  
Management Council  
1164 Bishop Street  
HONOLULU  
Hawaï 96813

Lt Richard L. Boy  
US Coast Guard  
c/- Commandant (G-ECV)  
2100 Second Street SW  
WASHINGTON D.C. 20593  
Etats-Unis d'Amérique

**INVITES**

**M. Jacques Moret**  
Architecte naval  
B.P. 2602  
NOUMEA  
Nouvelle-Calédonie

**SECRETARIAT GENERAL DE LA CPS**

**M. Atanraoi Baiteke**  
Secrétaire général

**Mme Hélène Courte**  
Directeur des programmes

**M. Bernard Smith**  
Coordonnateur des programmes halieutiques

**M. Antony Lewis**  
Directeur scientifique

**M. John Hampton**  
Maître de recherche halieutique

**M. Garry Preston**  
Spécialiste de l'halieutique côtière

**M. Paul Dalzell**  
Chargé de recherche en halieutique côtière

**M. Alastair Robertson**  
Conseiller en éducation et en formation halieutiques

**M. Michel Blanc**  
Responsable adjoint de la formation à la pêche

**M. Steve Roberts**  
Spécialiste de la manutention et du  
traitement du poisson

**M. Paxton Wellington**  
Maître-pêcheur

**M. Peter Cusack**  
Spécialiste du développement de la pêche

**M. Jean-Paul Gaudechoux**  
Chargé de l'information halieutique

M. Tim Lawson  
Statisticien des pêches

M. Peter Williams  
Statisticien adjoint

M. Jeffrey Stander  
Directeur des programmes informatiques  
(programme thonidés)

M. David Itano  
Chargé de recherche halieutique  
(projet marquage)

Mme Helen Wolfgramm-Page  
Secrétaire du coordonateur des programmes  
halieutiques

Mme Marie-Ange Bao  
Secrétaire de la Conférence

Mme Kay Legras  
Adjointe administrative (projet de recherche sur la  
pêche côtière)

M. Paul Holthus  
Attaché scientifique (PROE)

M. Peter Thomas  
Spécialiste de la gestion des périmètres protégés

Mme Neva Wendt  
Ancien chargé de l'éducation écologique (PROE)

M. Patrick Cowan  
Directeur du service de l'interprétation et de  
la traduction

Mme Dominique Toulet  
Interprète

Mlle Valérie Hassan  
Interprète

M. Claude Colomer  
Interprète

M. Pierre Pellerin  
Traducteur

Mlle Christine Youssef  
Traductrice

Mlle Anne Dubois  
Secrétaire du service de l'interprétation et  
de la traduction

#### **IV. RESUME DES DEBATS**

##### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – ALLOCUTION D'OUVERTURE**

1. Le secrétaire général, M. Atanraoi Baiteke, ouvre officiellement la conférence, souhaite la bienvenue aux représentants et remercie les bailleurs de fonds de leur aide.

##### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

2. Le coordonnateur des programmes halieutiques, M. Bernard Smith, présente brièvement les dispositions administratives applicables pendant la conférence.

##### **Nomination du président et des autres membres du bureau.**

3. Conformément à la procédure selon laquelle la présidence de la conférence est confiée à tour de rôle aux pays membres par ordre alphabétique, M. Peter Sitan, représentant des Etats fédérés de Micronésie, est nommé président, et M. Tim Adams, représentant de Fidji, est nommé vice-président. M. Julian Dashwood, représentant des Iles Cook, remercie le secrétaire général pour son allocution d'ouverture et insiste sur l'utilité de la conférence technique, une occasion pour les participants de rencontrer leurs collègues.

##### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'HORAIRE DE TRAVAIL**

4. L'ordre du jour et l'horaire de travail présentés par le secrétariat général sont approuvés tels quels.

##### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION GENERALE DES PROGRAMMES HALIEUTIQUES DE LA CPS**

5. Les activités conduites au titre du programme de travail sont décrites en détail dans le document de travail WP.1. Le coordonnateur des programmes halieutiques en fait un tour d'horizon. Ce programme est aujourd'hui devenu le plus important de la CPS et il représente environ le tiers de la charge de travail totale de l'organisation. En 1988, le programme pêche côtière et le programme d'évaluation des thonidés et marlins ont été regroupés en une seule entité, qui en est à sa troisième année d'existence. Les avantages de cette restructuration ressortiront tout au long des comptes-rendus qui vont être présentés. Il a maintenant été pourvu à la plupart des 38 postes existants. Il subsiste toutefois le problème des effectifs permanents du programme thonidés où, malgré le soutien important des bailleurs de fonds, le budget demeure déficitaire. Deux postes de cadres ont donc dû être laissés vacants. Compte tenu de l'expansion considérable du programme thonidés, il convient aujourd'hui de pourvoir à l'un de ces deux postes. Tous les gouvernements bailleurs ont augmenté leur contribution.

6. Le projet de formation est désormais conduit depuis Fidji et M. Michel Blanc a été recruté au poste de responsable adjoint de la formation à la pêche.

7. Le budget de 1990 atteint 5,4 millions de dollars E.-U., mais seuls 300 000 dollars correspondent à des crédits inscrits au budget ordinaire. Le coordonnateur des programmes halieutiques remercie le Royaume-Uni, la France, les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et tous les autres bailleurs d'aide, notamment la Commission des Communautés européennes, le CIEO, la FAO/PNUD, le Secrétariat général du Commonwealth et la fondation du Commonwealth de leur soutien constant. Il relève la collaboration étroite qui existe entre la

CPS et la FFA et il remercie le directeur de cette agence, M. Philipp Muller, de son appui. Il souligne finalement la contribution du programme régional FAO/PNUD de soutien à la pêche, de l'ORSTOM, de l'IFREMER, de l'USP et du ministère des industries primaires du Queensland.

8. Le coordonnateur des programmes halieutiques déclare que le travail des membres du personnel est la clé de la réussite et profite de l'occasion pour les remercier tous.

9. Le coordonnateur des programmes halieutiques donne un bref aperçu de la suite donnée par le secrétariat général aux recommandations adoptées lors de la conférence précédente. Le document de travail WP.10 récapitule les dispositions prises.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – COMPTE-RENDU DES ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

### **5.1 PECHE COTIERE**

#### **i) Projet de recherche sur les ressources côtières**

10. Le compte-rendu du travail accompli dans le cadre de ce projet est présenté par le spécialiste de l'halieutique côtière et par le chargé de recherches en halieutique côtière, qui évoquent les principaux points figurant au document de travail WP.1.

11. Dans le cadre de ce projet, dont le but est de venir en aide aux pays membres de la CPS qui en présentent la demande, on s'est principalement intéressé aux campagnes d'évaluation, notamment de la bêche-de-mer et des huîtres perlées. Il permet également d'offrir des conseils en gestion, de participer à plusieurs activités régionales et de coordonner l'échange d'information. On accorde une attention particulière à la formation mais on préfère à cette fin offrir des stages en détachement plutôt que de dispenser des cours théoriques.

12. M. Salmon, représentant de la division britannique pour le développement dans le Pacifique (BDDP), annonce que son organisation envisage de continuer à financer ce projet de recherche. Six pays (Kiribati, Palau, Niue, Tuvalu, Etats fédérés de Micronésie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) se prononcent alors en faveur de la poursuite du projet.

#### **ii) Projet sur l'information halieutique**

13. Le chargé de l'information halieutique décrit brièvement son travail et en expose les trois principales composantes.

a) La *Lettre d'information sur les pêches* – un document d'informations pratiques plutôt que techniques ou scientifiques.

b) Les réseaux de spécialistes – la plupart des pays ont maintenant été informés de la mise sur pied de ces réseaux. Deux d'entre eux fonctionnent déjà (bêche-de-mer et perliculture) et un troisième sur la ciguatera est en passe de le faire. Le chargé de l'information halieutique souligne que le bon fonctionnement de ces réseaux dépend des contributions de leurs membres.

c) SIRMIP – pour de plus amples informations sur le rôle joué par la CPS dans ce cadre, on se reportera aux documents de travail WP.9 et WP.27.

14. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie souligne le retard accumulé dans la parution des *Lettres d'information* en langue française. Il rappelle que la version française est toujours publiée après la version anglaise et juge qu'il est urgent de combler ce retard.

### iii) **Projet sur la manutention et le traitement du poisson**

15. Le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson remercie le Royaume-Uni de son soutien constant et de l'aide financière déjà versée depuis le démarrage de ce projet triennal qui prendra fin en janvier 1992. Il remercie également le CIEO.

16. Le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson présente les grandes activités de l'année et développe les plus importantes d'entre elles. L'évaluation du projet de création d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche dans le Pacifique fera l'objet d'un examen détaillé au point 8 de l'ordre du jour (WP.5). Par ailleurs, les efforts engagés dans le but de venir en aide aux femmes des villages côtiers ont permis l'élaboration d'un programme halieutique pour les femmes dont la création sera examinée au point 6 ii) de l'ordre du jour (WP.17).

17. Le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson a dirigé ou organisé des stages sur le traitement et la commercialisation du poisson en Papouasie-Nouvelle-Guinée destinés aux femmes de Papouasie, un stage sur le traitement de la bêche-de-mer à Vanuatu et un stage sur la réfrigération du poisson aux Iles Cook.

18. Au nombre des projets en cours et des demandes actuellement en suspens, il convient de mentionner un projet de traitement et de commercialisation du poisson à Tokelau, prévu pour septembre, une tournée d'étude des instituts de recherche halieutique en Amérique latine, un stage de recyclage destiné aux poissonniers à l'occasion de l'ouverture du nouveau marché aux poissons de Nouméa (Nouvelle-Calédonie, Province Sud) et, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, un stage visant à améliorer les techniques d'inspection des produits à l'exportation.

19. Les deux premières vidéocassettes d'une série portant sur la manutention et le traitement du poisson, "*A vous faire froid dans le dos*" et "*A vous donner des frissons*", ont été diffusées et ont été très appréciées. Les pays sont invités à soumettre le texte de ces vidéos en langues vernaculaires afin de permettre à la CPS d'en établir des versions qui pourront être utilisées localement.

20. Les représentants de Tokelau, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Tuvalu et de Vanuatu remercient le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson pour le travail réalisé au titre de ce projet dans leurs pays respectifs. Par ailleurs, le représentant de Vanuatu souligne les avantages matériels que l'industrie de la bêche-de-mer a retiré de la visite de ce dernier à Vanuatu.

### iv) **Projet de développement de la pêche au demi-large**

21. Le spécialiste du développement de la pêche décrit les activités menées dans le cadre de ce projet et attire l'attention des participants sur certains changements survenus au cours de l'année au sein du personnel avec les départs de l'ancien titulaire du poste et de M. Paul Mead, maître-pêcheur resté longtemps au service de la CPS. Le projet bénéficie actuellement des services de deux maîtres-pêcheurs, M. T. Rata et M. P. Watt, expert-conseil en halieutique.

22. Entre autres activités prévues prochainement, on peut mentionner des campagnes de petite pêche à la palangre au Samoa-Occidental et de pêche profonde sur les tombants récifaux des îles périphériques de Kiribati ainsi que des opérations de montage, d'assemblage et de mouillage de DCP à Palau, aux Iles Cook et à Nauru.

23. Les sous-projets de mise au point d'engins de pêche à Kiribati et aux Tonga sont maintenant terminés. On travaille désormais à la préparation des rapports techniques, notamment sur la pêche des thonidés à la palangre à partir de petites embarcations et sur un système amélioré de palangre verticale; un manuel détaillé sur les systèmes semi-mécanisés mis au point aux Tonga pour le halage de palangres verticales multiples est sur le point d'être achevé.

24. A la suite d'une demande formulée par le représentant des Iles Mariannes du Nord, une grande campagne d'évaluation des ressources démersales a été entreprise dans le cadre d'un programme de pêche exploratoire où ont été essayés divers engins et techniques de pêche, dans le but de déterminer dans quelle mesure la production peut être intensifiée afin de répondre à une demande croissante sur les marchés.

25. M. T. Rata est à présent en poste au *National Fisheries College* de Kavieng, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est sur le point de mener à son terme la phase initiale d'un programme provincial de formation à la pêche profonde. Auparavant, il travaillait dans les provinces de la Nouvelle-Bretagne orientale et de Madang.

26. M. Paul Mead, expert-conseil, a passé un mois à Nauru où il a recensé par échosondage les sites propices au mouillage de DCP. Il en a pu repérer trois dont il a établi les cartes.

27. On s'emploie encore à rattraper le retard accumulé dans la préparation des rapports nationaux relatifs au projet de développement de la pêche au demi-large. La mise en place d'un système simplifié de rédaction et de publication permettra d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

28. Un autre maître-pêcheur, M. Paxton Wellington, présente brièvement le sous-projet de mise au point d'engins de pêche en cours à Kiribati et il décrit des essais de petite pêche à la palangre.

29. M. Wellington rédige actuellement un compte-rendu de ces activités. Il considère que la petite pêche à la palangre a des applications limitées compte tenu des taux de prise et de la taille des embarcations. Pour en assurer la viabilité, il faudrait avoir accès aux marchés d'exportation très lucratifs. Des bateaux de 10 m utilisant de 300 à 500 hameçons constitueraient, selon lui, l'équipement minimal.

30. Le représentant de Kiribati remercie les responsables du projet pour le travail effectué dans son pays.

## **5.2 PECHE HAUTURIERE**

### **i) Présentation générale du programme d'évaluation des thonidés et marlins**

31. Le directeur scientifique donne un aperçu des activités conduites dans le cadre du programme d'évaluation des thonidés et marlins; il rappelle que les prises de thonidés comptent pour 95% des quantités débarquées dans le Pacifique Sud et que les eaux de plusieurs pays insulaires océaniques comptent parmi les plus riches en thonidés.

### **ii) Situation des pêches thonières dans le Pacifique occidental**

32. Le directeur scientifique présente ensuite l'évolution des prises thonières dans le Pacifique occidental, ainsi que le volume total estimé des prises réalisées en 1989 pour les trois principaux engins de pêche commerciale utilisés pendant la dernière campagne, la palangre, la canne et la senne. Il passe ensuite en revue les dernières données disponibles sur l'état des stocks de bonites, de thons jaunes et de thons obèses et présente les taux de prise que l'on estime pouvoir soutenir.

### **iii) Projet régional de marquage des thonidés**

33. Le directeur scientifique évoque le lancement du projet régional de marquage des thonidés dont il expose les objectifs et les activités et présente également le projet national de marquage entrepris au mois de juin 1989, dans le cadre du projet régional, et qui se déroule aux Iles Salomon. Il donne le nombre des poissons marqués et des marques récupérées à ce jour, soit 41 000 thonidés (57% de bonites et 40% de thons jaunes), marqués dans le cadre des deux projets.

Il passe en revue les études biologiques sur les thonidés, conduites en collaboration avec l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) et l'Institut national de recherche sur la pêche hauturière (NRIFSF), un organisme japonais, ainsi que les activités de surveillance des prises de marlins dans le Pacifique. M. Lewis termine son exposé par la présentation de diapositives sur les travaux de recherche réalisés à bord du navire affrété aux fins du projet régional.

34. L'un des chargés de recherche halieutique du programme d'évaluation des thonidés et marlins présente à son tour des travaux de marquage de thonidés à bord de senneurs japonais opérant en groupes dans les eaux des Etats fédérés de Micronésie. Il explique de manière détaillée cette méthode de pêche à la senne.

35. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie remercie l'halieute de la CPS dont la tâche difficile a été néanmoins menée à bien; le représentant des Iles Salomon abonde dans ce sens et tient également à remercier l'AIDAB (bureau australien d'aide au développement international) d'avoir financé le projet national de marquage.

36. Au nom des pays membres, le président remercie les services du programme thonidés pour le travail accompli et se dit persuadé que le projet continuera à être bien organisé.

37. M. Andrew Wright, s'exprimant au nom de la FFA, se félicite de l'étroite collaboration entre la CPS et son agence au cours de l'année écoulée en matière de recherche sur les thonidés. Il se réjouit tout particulièrement des efforts déployés conjointement pour développer la base de données sur la pêche thonière, réaliser des travaux sur le germon et mener à bien le programme d'embarquement d'observateurs et d'analyse de données entrant dans le cadre du traité multilatéral conclu avec les Etats-Unis d'Amérique.

38. Le président exprime l'espoir que ces efforts de collaboration et de coopération se poursuivront à l'avantage mutuel des deux organisations et, en conséquence, des pays membres.

39. Le représentant de Kiribati remercie à son tour le personnel du programme thonidés pour les efforts déployés jusqu'ici; il fait cependant valoir que les rapports nationaux confidentiels concernant les activités des senneurs devraient être diffusés en temps opportun.

#### **iv) Projet de recherche sur le germon**

40. Le spécialiste de la recherche halieutique expose le but de ce projet. Il retrace l'évolution de la pêche du germon au cours des dernières années en rappelant l'intervention et le retrait successifs de diverses flottilles nationales. Il ajoute que l'intérêt accru manifesté par les pays membres de la CPS à l'égard de cette pêche tient pour beaucoup à l'activité des bateaux asiatiques pêchant au filet dérivant.

41. Le spécialiste de la recherche halieutique explique de quelle manière la CPS et le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR) ont participé à la collecte de données sur cette espèce en vue d'entreprendre une évaluation détaillée des stocks pour mettre sur pied un régime de gestion halieutique. Il rappelle les diverses initiatives prises en la matière, citant notamment la création à la CPS de deux postes de spécialistes du germon, les opérations d'échantillonnage aux ports et les programmes d'embarquement d'observateurs. Il donne également un aperçu des campagnes de recherche et de marquage qui devraient durer trois à quatre mois au cours de la prochaine saison de pêche. Enfin, il explique comment les diverses sources de données sur la pêche au germon permettront l'élaboration de modèles mathématiques en vue de l'étude des stocks du Pacifique.

**v) Projet sur les statistiques halieutiques**

42. Le statisticien des pêches rend compte des principales activités entreprises au titre de ce projet, à savoir : la gestion de la base régionale de données sur la pêche thonière, la publication par la CPS du *Bulletin régional des thonidés*, l'aide à l'établissement de systèmes nationaux de statistiques halieutiques et la contribution statistique aux autres projets halieutiques de la CPS.

43. La principale activité du projet demeure la mise à jour régulière de la base de données régionale sur la pêche thonière. Dans le cadre de cette activité, la CPS aide plusieurs pays à analyser les relevés journaliers de prise et d'effort communiqués par les flottilles locales ou les pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) aux termes des accords de pêche. Une fois les opérations de traitement informatique effectuées, des disquettes contenant des récapitulatifs de données et des opérations de pêche sont envoyées aux différents pays. Ces données, combinées à celles provenant d'autres pays membres, sont utilisées dans le cadre des activités de recherche et de surveillance conduites au titre du programme thonidés.

44. En 1988, la CPS a entrepris de compiler des données sur les opérations de transbordement et de débarquement. La communication des données sur les transbordements a posé problème au cours de l'année écoulée. Toutefois, on pense que ces données seront à l'avenir régulièrement communiquées à la CPS par plusieurs pays.

45. Dans le cadre de ce projet, on a entrepris de constituer deux nouvelles bases régionales de données sur la pêche thonière, à savoir, la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins et celle du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR). Le statisticien des pêches explique ensuite les rôles respectifs de la base de données du comité permanent et de la base CPS de données régionales sur la pêche thonière; il rappelle que la communication des données par les PPPH continue à poser problème. Jusqu'à présent, seul Taiwan a fourni des données sur la pêche à la palangre. On attend toujours les données de l'Indonésie, des Philippines, des Etats-Unis d'Amérique, de la Corée et du Japon.

46. On a également entrepris de compiler les données relatives aux premières estimations du volume total des prises réalisées en 1989 par les principales flottilles thonières exploitant les eaux du Pacifique occidental, de compiler et de diffuser les données sur le germon et de collaborer à l'établissement de bases nationales de données.

47. La diffusion du *Bulletin régional des thonidés* réalisé par la CPS a été retardée par l'augmentation de la surcharge de travail de l'imprimerie de la CPS, mais on recherche les moyens de résoudre ce problème.

48. La contribution statistique aux autres projets halieutiques de la CPS figure elle aussi au nombre des grandes activités conduites l'an dernier.

49. Le représentant de la Nouvelle-Zélande signale que le non-envoi de données à la CPS est un problème récent qui devrait être prochainement réglé.

50. Le représentant de l'Australie apporte son soutien aux travaux entrepris au titre du projet sur les statistiques halieutiques ainsi qu'aux recommandations formulées par le comité permanent.

51. Le représentant de Kiribati demande pourquoi deux des PPPH ne participent pas à l'actuelle conférence technique régionale sur les pêches et souhaiterait savoir s'ils assisteront à la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

52. En réponse à cette question, le statisticien des pêches rappelle les débats qui ont eu lieu à ce sujet au cours de la dernière réunion du comité permanent et les mesures prises pour connaître la position des PPPH intéressés.

53. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît l'importance des données provenant des bateaux de pêche étrangers, mais rappelle que son pays considère que leur communication pose des difficultés d'ordre pratique.
54. Le président rappelle que le Forum du Pacifique Sud avait estimé que les pays pratiquant la pêche hauturière devraient fournir des renseignements sur les prises effectuées en haute mer et dans les zones relevant des juridictions nationales.
55. Le représentant de Kiribati voudrait connaître la nature des rapports existant entre la CPS et l'Institut national japonais de recherche sur la pêche hauturière (NRIFSF).
56. Le statisticien des pêches répond que le NRIFSF fournit des données à la CPS à la condition que celles-ci ne servent qu'à des fins scientifiques et qu'on ne peut donc pas les diffuser auprès du comité permanent sur les thonidés et marlins.
57. Le représentant de Kiribati estime que le Japon étant membre de ce comité, il devrait être tenu de fournir les données demandées.
58. Le statisticien des pêches répond que les membres japonais de ce comité sont des chercheurs et qu'ils n'ont pas autorité pour permettre la diffusion des données recueillies.
59. Le président demande alors que soient formulées des recommandations sur les besoins concernant les bases de données, puisque la question semble continuer de préoccuper les participants.
60. Le représentant de l'Australie reconnaît que l'obtention des données destinées à la base de données du comité permanent continue à poser des difficultés et propose que la conférence recommande d'entreprendre des démarches auprès des PPPH pour régler ce problème.
61. Le président demande alors qu'une mesure soit retenue à cet égard.

**vi) Examen du rapport de la troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins**

62. Le rapport de cette réunion fait l'objet du document de travail WP.4. Le président passe en revue les diverses questions abordées au cours de cette réunion et attire l'attention des participants sur la liste des 24 mesures retenues lors de la deuxième réunion du comité permanent, tenue en 1989. Il rappelle ensuite les deux recommandations formulées au cours de la troisième réunion :

Recommandation n° 1 du comité permanent – Constatant que le programme d'évaluation des thonidés et marlins prend techniquement fin en septembre 1991, le comité permanent sur les thonidés et marlins en recommande fortement la reconduction pour une période plus longue. Il recommande en outre la préparation d'un plan quinquennal d'orientation (1992-96), qui servira de cadre aux futures activités à conduire au titre du programme et propose que le comité permanent soit autorisé à en préparer une ébauche qui sera présentée lors de la conférence technique régionale sur les pêches de 1991. Il importe en outre que ce plan corresponde aux orientations actuelles du programme et projets en cours et qu'il s'appuie sur le manifeste actuel du programme thonidés. Un petit comité de rédaction composé du président du comité permanent, du directeur scientifique de la CPS et des délégués de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sera chargé d'élaborer cette ébauche de plan.

Recommandation n° 2 du comité permanent – Reconnaissant la nécessité croissante d'une évaluation complète des stocks de thons jaunes dans la région du Pacifique occidental, le comité permanent propose qu'un colloque scientifique sur cette espèce se réunisse en 1992 si possible. Il recommande qu'un groupe de travail spécial, fonctionnant selon les mêmes principes que le SPAR et encourageant la coopération en son sein, soit mis sur pied pour élaborer un plan de travail et organiser ce colloque.

63. Le président invite les participants à débattre de ces deux recommandations.
64. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande des précisions sur l'objet des mesures proposées et des recommandations formulées lors de la réunion du comité permanent.
65. Le coordonnateur des programmes halieutiques mentionne que les mesures servent à orienter le travail du comité permanent, tandis que les recommandations formulées par ce dernier doivent être approuvées lors de la conférence technique régionale sur les pêches.
66. Le représentant de l'Australie fait remarquer que si la recommandation n° 1 était adoptée par la présente conférence, il faudrait que des mesures concrètes soient prises avant la tenue de la conférence sur les pêches de 1991.
67. Le représentant de la Nouvelle-Zélande ajoute que le plan quinquennal recommandé a notamment pour avantage d'assurer la continuité et de définir des orientations qui permettront aux organismes bailleurs de fonds de mieux suivre l'évolution à long terme du programme thonidés.
68. Le représentant de la France propose l'adoption de la recommandation n° 1. Le représentant de l'Australie appuie cette proposition.
69. Le représentant de l'Australie se déclare également en faveur de la recommandation n° 2. Il ajoute que le SPAR est un modèle tout à fait approprié. Le représentant de la France souscrit à la déclaration du précédent orateur.
70. Le représentant de Kiribati craint qu'on éprouve des difficultés à obtenir les données des PPPH si on choisit d'adopter les principes de fonctionnement du SPAR.
71. Le représentant de la Nouvelle-Zélande estime que le SPAR a en fait facilité l'échange d'information et qu'il constituerait donc un modèle utile. En outre, il rappelle que le Japon et les Etats-Unis se préoccupent de l'état des stocks de thons jaunes dans le Pacifique occidental et qu'on peut de ce fait compter sur leur coopération.
72. Les participants entérinent les deux recommandations adoptées lors de la troisième réunion du comité permanent et adoptent les recommandations suivantes :

#### **Recommandation n° 1**

**Les participants, constatant que le programme d'évaluation des thonidés et marlins prend techniquement fin en septembre 1991, appuient le comité permanent sur les thonidés et marlins qui en recommande vivement la reconduction pour une période plus longue, adoptent la proposition faite par le comité permanent sur les thonidés et marlins concernant la préparation d'un plan quinquennal d'orientation (1992-1996) qui servira de cadre aux activités futures à conduire au titre du programme et autorisent ce comité à en préparer une ébauche qui sera présentée lors de la conférence technique régionale sur les pêches de 1991. Ils conviennent que ce plan doit correspondre aux orientations actuelles du programme et des projets en cours et qu'il doit s'appuyer sur le manifeste actuel du programme thonidés.**

## **Recommandation n° 2**

**Reconnaissant la nécessité croissante d'une évaluation complète des stocks de thons jaunes dans la région du Pacifique occidental, les participants adoptent la recommandation faite par le comité permanent sur les thonidés et marlins qui prévoit la réunion d'un colloque scientifique sur cette espèce, si possible en 1992, et approuvent la mise sur pied d'un groupe de travail spécial, fonctionnant selon les mêmes principes que le Groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR) et encourageant la coopération en son sein, pour élaborer un plan de travail et organiser ce colloque.**

73. Le représentant du Samoa-Occidental demande qu'on lui explique la différence entre le programme d'évaluation des thonidés et marlins et le projet régional de recherche sur les thonidés dans le Pacifique Sud dont il est question dans le document de travail WP.31.

74. Le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS explique que le projet de recherche est l'un des deux projets soumis par ses services au financement de la Communauté européenne, au titre de la Convention Lomé IV. Il rappelle que l'examen de cette question est prévu à l'ordre du jour de la présente conférence et que cette proposition pourrait être retirée, si tel est le voeu des participants.

75. Le représentant du Samoa-Occidental déplore que ce projet ait été présenté sans avoir été préalablement approuvé par la conférence régionale technique sur les pêches.

### **vii) Rapport de la deuxième réunion consultative sur les accords concernant la gestion de la pêche du germon du sud**

76. Le représentant de Fidji, M. Tim Adams, présente un compte-rendu de cette réunion qui s'est tenue au siège de l'Agence des pêches du Forum, aux Iles Salomon, en mars 1990. Y participaient tous les pays membres du Forum, tous les pays et territoires membres de la CPS ainsi que les représentants de plusieurs PPPH pratiquant la pêche du germon du sud.

77. Les progrès réalisés à Honiara en vue de la conclusion d'un accord semblent satisfaisants. Dès le départ, on a plus ou moins convenu que le système à envisager devrait comporter un organisme central de gestion auquel viendraient se greffer un groupe de conseillers scientifiques et un service de secrétariat.

78. Les chercheurs présents ont tenu une réunion séparée à l'issue de laquelle ils ont formulé une recommandation assez complète sur la structure et les fonctions d'un groupe consultatif scientifique. L'examen de cette recommandation en session plénière a débouché sur un consensus dont il est fait état dans le compte-rendu final de la réunion. On a estimé que le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR) constituait une bonne base de départ et on a recommandé qu'il assure la transition jusqu'à la mise sur pied définitive d'un groupe consultatif de recherche sur le germon (Groupe germon).

79. Il a été plus difficile de parvenir à un accord sur la structure et les fonctions de l'organisme central de gestion et du secrétariat. Tous les participants ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue mais plusieurs questions sont restées en suspens. Elles seront examinées de nouveau lors de la troisième réunion consultative, qui doit avoir lieu à la mi-octobre 1990, au siège de la CPS.

80. Au nombre des points qui restent à débattre, on peut mentionner : 1) les objectifs réels ou les principes directeurs du régime halieutique à mettre sur place, 2) l'attitude à adopter face à la pêche au filet maillant, 3) la protection des intérêts légitimes des Etats côtiers et des pays pratiquant la pêche hauturière, 4) la nature juridique des mesures adoptées par l'organisme de gestion, 5) les modalités selon lesquelles les décisions seront prises, 6) la mise sur pied du secrétariat, 7) les participants au régime de gestion, et 8) le statut juridique du régime de gestion adopté.

81. Mis à part les progrès réalisés en vue de la constitution du groupe consultatif de recherche, rares sont les questions de fond qui ont fait l'objet d'un consensus. Toutefois, on a décidé que le régime serait applicable à l'ensemble de l'aire de répartition géographique du stock de germons du sud. Or, tant que les limites de cette aire de distribution n'auront pas été déterminées avec certitude, il conviendra d'embrasser au strict minimum l'ensemble des pêcheries actuelles de germon du sud.

82. Les participants ont également convenu que l'organisme de gestion devrait adopter certaines mesures, sur l'avis du groupe de recherche. Ces mesures de gestion pourraient porter sur la limitation des prises, les périodes et les zones de pêche interdite, le contingentement des prises, l'effort de pêche, la restriction des engins utilisables et la taille minimum des prises. Au nombre des autres mesures destinées à rendre la gestion effective, on peut mentionner l'obligation de communiquer certaines informations et données, et l'on peut même songer à des mesures relatives à la surveillance et à l'application de la réglementation.

83. Bien qu'aucun accord n'ait été conclu pour l'assignation des services de secrétariat, le rôle de celui-ci n'a pas prêté à controverse. Tous les participants ont convenu que ce secrétariat devrait être impartial et tenu d'agir dans l'intérêt de toutes les parties. On a également mentionné la nécessité de mettre sur pied un mécanisme de règlement des différends.

84. Le représentant de la FFA profite de l'occasion pour annoncer que son agence coordonne actuellement des démarches qui visent à persuader les PPPH d'adopter les protocoles de la Convention de Wellington. Il ajoute que, lors d'une récente réunion du Forum, on a souligné combien il était important pour les pays membres d'encourager Taïwan à participer à un régime de gestion du germon mis en place dans le Pacifique Sud.

### 5.3 FORMATION

#### i) **Projet régional de formation à la pêche**

##### *Journées d'études sur les stratégies de gestion à l'intention des cadres des services des pêches*

85. Le conseiller en éducation et en formation halieutiques de la CPS renvoie les participants à la partie du document de travail WP.1 qui traite de ce projet de formation et donne une description plus détaillée des prochaines journées d'études à l'intention des cadres des services des pêches. Il expose les actions de formation conduites dans le domaine de la vulgarisation et fait notamment référence au stage de perfectionnement aux techniques de vulgarisation. Il décrit ensuite les futures actions envisagées dans ce domaine.

86. Le conseiller en éducation et en formation halieutiques ajoute qu'au cours des trois premières journées de la présente conférence, le responsable de la formation du ministère des industries primaires du Queensland s'entretiendra personnellement avec chacun des représentants pour s'assurer que le programme des journées d'étude destinées aux cadres des services des pêches répondra exactement aux besoins des participants.

87. Par la suite, le responsable de la formation du ministère des industries primaires du Queensland fait état des conclusions auxquelles il est parvenu au terme de ces entretiens et présente un projet relatif au programme et à l'organisation des journées d'études.

88. Les représentants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Etats fédérés de Micronésie et de Tuvalu remercient la CPS, le ministère des industries primaires du Queensland et le Centre international d'exploitation des océans (CIEO) pour leur rôle dans la formation régionale aux techniques de pêche et disent espérer que ces cours de formation se poursuivront à l'avenir.

### *Formation en aval de la pêche*

89. Le conseiller en éducation et en formation halieutiques parle ensuite du projet CPS de formation en aval de la pêche, qui fait l'objet du document de travail WP.20. Il fait état des progrès accomplis, annonce que la préparation du stage va bon train mais précise qu'il reste encore à trouver un financement.

90. Il s'ensuit un débat sur le projet de formation en aval de la pêche. Le représentant des Iles Salomon appuie ce projet mais il considère qu'on devrait tenir compte de son utilité pratique dans le contexte rural. Il indique que, dans son pays, on s'intéresse avant tout aux moyens d'éviter le gaspillage et les pertes dans le secteur de la pêche vivrière plutôt qu'au traitement du poisson destiné à être commercialisé. Le représentant de Kiribati déclare pour sa part que son pays souhaiterait que la formation porte également sur le traitement du poisson.

91. Le conseiller en éducation et en formation halieutiques explique que dix-huit pays souhaiteraient vraisemblablement profiter de cette formation et que les besoins exprimés risquent donc de varier considérablement. Le cours sera donc subdivisé en modules qui permettront de répondre à tous les besoins des participants. Il donne au représentant des Iles Salomon l'assurance que les participants pourront retourner dans leur pays munis des connaissances nécessaires et du petit matériel dont ils auront besoin et que les animateurs du cours assureront des missions de suivi sur place pour faire en sorte que la formation dispensée réponde vraiment aux besoins des pays.

### *Formation aux techniques de vulgarisation*

92. Les participants n'ont pas traité de cette question qui est couverte par le paragraphe 91 ci-dessus.

### **ii) Bilan et évolution possible du stage pour les agents des services des pêches du Pacifique**

93. Le conseiller en éducation et en formation halieutiques présente ensuite aux participants le document de travail WP.18 et leur décrit les changements qu'il est envisagé d'apporter au cours *Nelson Polytechnic* dans les domaines des techniques du froid, de la manutention du poisson, de la mécanique diésel et de l'informatique.

94. S'agissant des changements que l'on envisage d'apporter au cours *Nelson Polytechnic*, le représentant de Vanuatu estime que la partie du cours consacrée à l'informatique ne répond peut-être pas aux besoins des participants venant de Vanuatu. Toutefois, il signale que les besoins de formation en informatique pourraient être satisfaits sur place le cas échéant.

95. Le conseiller en éducation et en formation halieutiques décrit alors les circonstances qui ont mené à envisager une transformation possible du cours Nelson pour en faire, avec le concours de l'université du Pacifique Sud (USP), un cours sanctionné par un brevet d'études spécialisées en technologie halieutique. Cette possibilité a été envisagée car le cours conduisant au diplôme d'halieutique tropicale de l'USP fait actuellement l'objet d'un examen et il a été recommandé d'en relever le niveau et d'en diversifier la teneur.

96. Le professeur Robin South, de l'USP, confirme les explications données par l'intervenant précédent au sujet de la refonte envisagée du cours sanctionné par le diplôme d'halieutique tropicale et confirme par ailleurs qu'on songe à mettre en place un brevet d'études spécialisées.

97. Le représentant de l'*Australian Maritime College* déclare que son établissement accepterait volontiers de collaborer à la création d'un cours sanctionné par un brevet d'études spécialisées s'il était difficile pour l'USP d'offrir prochainement un tel enseignement.

98. Prenant la parole pour résumer les débats à ce sujet, le conseiller en éducation et formation halieutiques prend acte des préoccupations exprimées par les divers pays, mais donne aux participants l'assurance que le projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines des services des pêches des pays océaniques, qui sera examiné au point 5.3 iii) de l'ordre du jour, permettra de déterminer les besoins régionaux en matière de formation pour les trois à cinq prochaines années et qu'il sera alors possible d'adapter tout relèvement du niveau du cours aux besoins ainsi définis.

99. Le représentant des Iles Salomon fait valoir qu'il est difficile d'adopter des décisions relatives à la modification éventuelle du programme du cours dans la mesure où les documents de travail concernant la formation n'ont pas été diffusés suffisamment longtemps à l'avance. Il insiste pour que cette situation ne se reproduise plus à l'avenir.

### **iii) Projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines des services des pêches des pays océaniques**

100. Dans le but de faciliter les délibérations sur la refonte possible du stage, le conseiller en éducation et en formation halieutiques invite les participants à se reporter au document de travail WP.19 et présente le projet en question. Il reconnaît que les douze semaines prévues peuvent sembler insuffisantes pour couvrir l'ensemble du programme envisagé mais est persuadé qu'il sera possible de réunir assez d'éléments pour orienter l'action de formation à conduire.

101. Il ressort des interventions qui suivent, notamment celles des représentants des Iles Salomon, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Samoa-Occidental, qu'il serait opportun d'attendre les conclusions du projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines pour prendre toute décision au sujet du relèvement du niveau du cours dispensé au *Nelson Polytechnic*.

102. Le représentant du Samoa-Occidental cherche à savoir si la refonte du cours est vraiment urgente.

103. Dans sa réponse, le coordonnateur des programmes halieutiques rappelle que l'USP procède actuellement à l'examen de son cours sanctionné par un diplôme d'halieutique tropicale et que ce cours risque de disparaître. De ce fait, plusieurs pays se sont inquiétés du manque de continuité dans la formation qui pourrait en résulter. Il est donc opportun à ce stade de prendre ici connaissance de l'avis des représentants des pays membres.

104. Les participants décident qu'il convient d'attendre les conclusions du projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines avant de prendre une décision définitive au sujet du relèvement du niveau du cours *Nelson Polytechnic* et renvoie les représentants intéressés au WP.19.

105. Les participants reconnaissent que le projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines sera d'une importance cruciale, mais plusieurs d'entre eux, et notamment le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'interrogent sur la nature du mandat confié à l'équipe chargée de cette mission. Le représentant du Samoa-Occidental fait valoir que le mandat confié à cette équipe devrait être, notamment, de préparer un montage financier régional qui permettrait de déterminer les besoins en matière de formation.

106. Le conseiller en éducation et formation halieutiques fait valoir que la tâche confiée à l'équipe chargée du projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines est peut-être déjà quelque peu ambitieuse et se demande si cette équipe pourra efficacement donner suite à la demande du Samoa-Occidental dans les délais qui lui sont impartis.

107. Le coordonnateur des programmes halieutiques partage cet avis et, estimant que la mise en oeuvre des recommandations de l'équipe risque de se révéler une tâche complexe, il propose que les questions relatives au financement du projet soient examinées par le groupe de travail chargé de l'examen du rapport de l'équipe une fois que l'étude aura été achevée et dans le cadre de ce qui pourrait être la seconde phase du projet. Il prévoit cependant qu'il sera difficile de préparer un montage financier à l'échelle régionale.

108. Résumant les débats sur les documents de travail WP.18 et WP.19, le président conclut que les participants, bien que reconnaissant la grande utilité du cours offert au *Nelson Polytechnic* et la nécessité d'améliorer la formation dispensée dans certains domaines, préféreraient, avant d'arrêter une décision finale, attendre de connaître les besoins qu'aura permis de cerner le projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines.

### **Recommandation n° 3**

**Après avoir débattu de la nécessité de réaliser une étude sur la valorisation des ressources humaines des services des pêches des pays océaniques, les participants recommandent que cette étude soit effectuée comme le propose le secrétariat général, et nomment trois représentants, dont un de chaque région (Micronésie, Polynésie, Mélanésie), qui feront partie du groupe spécial d'examen mentionné dans le document du projet.**

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

### **i) Détachement d'un halieute japonais de la Fondation japonaise pour la coopération halieutique outre-mer (OFCF) auprès de la CPS**

109. Avant d'aborder cette question, le coordonnateur des programmes halieutiques répond aux observations formulées par le représentant des Iles Salomon au sujet de la date tardive d'envoi des documents aux pays membres.

110. Le coordonnateur des programmes halieutiques présente ensuite le document de travail WP.21. Il décrit les fonctions de l'halieute ainsi détaché et présente les avantages d'une telle formule, déjà appliquée par l'Agence des pêches du Forum. Les négociations entre la CPS et l'OFCF ont jusqu'à maintenant été officieuses. On propose un détachement pour une période de deux ans à partir de 1991. Le coordonnateur des programmes halieutiques donne ensuite des détails sur le profil du candidat recherché, qui prêtera un concours technique d'ensemble à tous les programmes de pêche côtière. Il invite finalement les participants à appuyer cette proposition qui pourra ensuite être soumise à l'approbation finale de la Conférence du Pacifique Sud.

111. Le président invite les participants à débattre de cette question et invite également le représentant de l'OFCF à intervenir s'il le juge utile.

112. Les représentants de Palau et de la Polynésie française se déclarent en faveur de ce projet.

### **Recommandation n° 4**

**Les participants appuient la proposition concernant le détachement d'un halieute japonais auprès du secteur pêche côtière et recommandent au CRGA d'entériner la suggestion du secrétaire général de travailler en concertation avec l'OFCF pour arrêter toutes les dispositions nécessaires à ce détachement.**

## ii) **Projet de création d'un programme halieutique pour les femmes**

113. Abordant le document de travail WP.17, le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson rappelle l'intérêt croissant que suscite le rôle des Océaniennes dans le secteur de la pêche. La CPS dispose de deux outils pour assurer la promotion de la femme dans la région : le Bureau technique des femmes du Pacifique et le projet sur la manutention et le traitement du poisson. La création d'un poste distinct de chargé des programmes halieutiques pour les femmes permettra de disposer des ressources humaines nécessaires pour valoriser effectivement le rôle de la femme dans les pêches. Cet agent travaillerait sous la direction du spécialiste de la manutention et du traitement du poisson, de concert avec les responsables du programme de la condition féminine. Un comité interne composé de représentants des deux programmes et de la direction veillera au bon déroulement du projet.

### **Recommandation n° 5**

**Suite aux débats qui ont souligné l'intérêt croissant que suscitent dans toute la région les activités destinées à répondre aux besoins des femmes des villages de pêche côtiers, les participants recommandent la réalisation d'un programme halieutique pour les femmes tel qu'il a été proposé, ainsi que la création d'un poste de chargé des programmes halieutiques pour les femmes.**

## iii) **Restructuration du programme pêche cotière de la CPS**

114. Evoquant le document de travail WP.23, le coordonnateur des programmes halieutiques rappelle les raisons qui ont amené à créer le poste qu'il occupe à la suite de l'évaluation du programme d'évaluation des thonidés et marlins en 1987. Cette évaluation avait abouti à la suppression du poste de conseiller aux pêches dans le programme pêche cotière, lequel a continué à prendre de l'expansion, pour réunir à l'heure actuelle un effectif de seize personnes. Cette suppression de poste a toutefois privé le programme de direction technique. Il convient donc aujourd'hui de créer un poste de directeur du programme de pêche cotière qui, dans un premier temps, pourrait être financé hors budget mais dont l'inscription au budget ordinaire a été recommandée.

115. La plupart des participants souscrivent à la création d'un poste de directeur du programme pêche cotière, même si plusieurs d'entre eux souhaiteraient que les pays membres de la CPS n'aient pas à assumer le financement de ce poste supplémentaire.

### **Recommandation n° 6**

**Les participants reconnaissent la nécessité pressante de créer un poste de directeur du programme pêche cotière et recommandent au CRGA d'approuver la création de ce poste. Tout en acceptant que des crédits extrabudgétaires puissent s'avérer nécessaires pour financer ce poste à court terme, ils recommandent en outre que l'on étudie les moyens de l'inscrire le plus rapidement possible au budget ordinaire sans imposer de charges financières supplémentaires aux pays membres.**

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – PROJETS HALIEUTIQUES DE LA CPS SOUMIS A FINANCEMENT AU TITRE DE LA CONVENTION DE LOME IV**

116. Le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS présente le document de travail WP.31 et décrit les circonstances qui ont amené la CPS à soumettre pour financement au titre de la Convention Lomé IV les projets halieutiques en question. Il explique brièvement les procédures

de financement à suivre dans le cadre de Lomé IV et fournit des détails sur les deux projets : 1) le projet régional de petite pêche thonière expérimentale à la senne, qui a été appuyé sans réserve par les participants à la vingt et unième conférence technique régionale sur les pêches et qui a été entériné par la Conférence du Pacifique Sud de 1989; 2) le projet régional de recherche sur les thonidés dans le Pacifique Sud. Le directeur scientifique précise certaines des raisons qui ont justifié la mise sur pied de ce dernier projet et fait valoir qu'il sera très probablement nécessaire d'intensifier les activités de recherche sur le terrain du fait de l'augmentation permanente des opérations de pêche thonière dans la région. Il précise que la demande de financement présentée par la CPS a en fait été sollicitée et qu'on peut donc penser que le descriptif de projet final, dont le WP.31 ne serait qu'un précurseur, sera favorablement accueilli.

117. Le représentant de Kiribati lance le débat en demandant des éclaircissements sur le partage des responsabilités entre le projet régional de recherche sur les thonidés et le programme d'évaluation des thonidés et marlins. Il se demande quels pourraient être les avantages, pour les pays membres, d'un financement de ce projet. Il souhaite obtenir l'assurance que les problèmes que l'on connaît actuellement dans le secteur de la pêche thonière ne seront pas négligés en attendant la mise en vigueur du nouveau projet proposé.

118. Dans sa réponse, le directeur scientifique explique que le financement recherché viserait à répondre au besoin croissant de travail sur le terrain, et que les longs délais qu'il importe de prévoir dans toute demande de financement au titre de Lomé IV exigent que les besoins futurs soient immédiatement étudiés. Le coordonnateur des programmes halieutiques ajoute que le présent document a été établi uniquement pour obtenir l'avis des pays membres et que si cet avis est favorable, on procèdera à la préparation d'un descriptif de projet détaillé. Il ajoute que plus de 80% des crédits affectés au programme thonidés servent à la rémunération du personnel et que deux postes restent à pourvoir. De ce fait, les activités sur le terrain dont il est question ici nécessiteront un financement extrabudgétaire spécial.

119. Le représentant de la Nouvelle-Zélande considère que le document présenté est d'un caractère général approprié, compte tenu des explications fournies par le coordonnateur des programmes halieutiques et par le directeur scientifique.

120. Le représentant de la France, revenant sur la question du projet de pêche thonière à la senne, signale aux participants qu'en raison de l'intérêt manifesté depuis très longtemps par son pays pour ce projet, il soutient sans réserve la recherche d'un financement dans le cadre de Lomé IV.

121. Les débats se poursuivent puis les participants adoptent la recommandation suivante :

#### **Recommandation n° 7**

**Les participants prennent acte des demandes de financement de projets halieutiques faites par le secrétariat général dans le cadre de Lomé IV, approuvent la proposition de projet régional de recherche sur les thonidés dans le Pacifique Sud telle qu'elle a été définie et recommandent le financement par la Communauté européenne des deux projets au titre de Lomé IV.**

### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – CREATION D'UN CENTRE REGIONAL POUR LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA PECHE DANS LE PACIFIQUE**

122. Le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson présente le document de travail WP.5 et expose les circonstances qui ont donné lieu à cette proposition. Il rappelle que c'est à la vingt et unième conférence technique régionale sur les pêches qu'on a recommandé d'évaluer les besoins régionaux en aval de la pêche et de préparer, à la lumière de ces besoins, une proposition détaillée relative à la création d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche dans le Pacifique.

123. M. James Crossland aborde ensuite le document de travail WP.5 et rend compte en détail du résultat des missions effectuées dans les différents pays.

124. Le président invite ensuite les participants à se pencher sur le rapport de M. Crossland et à se prononcer sur l'utilité d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche dans le Pacifique.

125. Le représentant du Royaume-Uni rappelle que son pays a accepté de financer l'étude de faisabilité, mais qu'il ne faut pas en déduire qu'il acceptera automatiquement de financer la création du centre régional en question.

126. Le représentant de l'Agence des pêches du Forum fait remarquer que le document de travail WP.5 décrit bien les besoins des pays consultés dans le domaine des activités en aval de la pêche. En s'appuyant sur l'expérience acquise par la FFA en matière de traitement et de commercialisation du poisson, il fait part de certaines observations aux participants. Il souligne que, de l'avis de la FFA, le secteur privé devrait être le principal bénéficiaire des services du centre et attire l'attention des participants sur l'insuffisance éventuelle des crédits et des effectifs prévus pour le fonctionnement du centre. Il souhaite par ailleurs obtenir des précisions quant au degré d'affiliation du centre régional à l'USP et s'exprime en faveur d'une plus large participation de la CPS, du moins au cours de la phase de mise en place du centre.

127. Le professeur South, de l'USP, considère que si le centre régional pour la valorisation des produits de la pêche doit être affilié à l'USP, cette dernière devrait être consultée dès les premières étapes de la planification. Il espère avoir terminé, avant l'année prochaine, un plan quinquennal pour l'IMR et il compte y incorporer le centre régional.

128. Le président invite les participants à débattre de la proposition initiale, c'est-à-dire à se prononcer sur le bien-fondé d'un tel centre dans la région et à évaluer les diverses formules proposées pour l'organisation de ce centre. Il propose d'envisager une mise en vigueur par étape du projet par la CPS et l'USP, de sorte que la participation de la CPS diminue à mesure que le projet progresse. Il souligne également qu'il importe que la direction du centre régional rende compte de sa gestion à la conférence technique régionale sur les pêches ou à une instance régionale comparable.

129. Le représentant de Kiribati indique que son pays est en faveur d'une association étroite entre le centre régional et l'USP.

130. Estimant qu'il s'agit d'un projet important qui nécessite des directives de la part des participants, le président propose la constitution d'un petit sous-comité d'étude dont les conclusions seront soumises à la conférence avant l'adoption du rapport final.

131. Les participants examinent les conclusions du sous-comité chargé d'examiner les questions relatives à la création du centre régional pour la valorisation des produits de la pêche dans le Pacifique qui s'est réuni pendant la conférence.

132. Le sous-comité présente alors un projet de recommandation préconisant la mise en place de ce centre par la CPS et l'USP; installé à Fidji, le centre serait associé au département des sciences de la mer de l'Université.

133. Le représentant des Iles Salomon rappelle que le conseil d'administration de l'université du Pacifique Sud a décidé de transférer les services de recherche de l'IMR aux Iles Salomon, et que, de ce fait, la création immédiate du centre régional ne se fera pas sans quelques difficultés.

134. Le professeur South de l'USP rappelle que les dispositions relatives au département des sciences de la mer prévoient que l'IMR retrouve sa vocation initiale, celle d'un établissement de recherche; il ajoute que l'enseignement dispensé par le centre pour la valorisation des produits de la pêche relèverait de l'université et que, de ce fait, le transfert de l'IMR aux Iles Salomon n'aurait pas de conséquences directes pour le centre.

135. Les participants s'inquiètent de la faible représentativité des pays insulaires au sous-comité et proposent que la question du centre soit examinée en plénière.

136. Le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît que les pays océaniques ont besoin d'avoir accès à une formation aux activités en aval de la pêche et demande si cet enseignement pourrait être dispensé dans des établissements étrangers à la région.

137. Le représentant de Vanuatu partage les préoccupations exprimées par le précédent intervenant et souhaite savoir si l'expert-conseil a pu s'entretenir avec les représentants des organismes de la région lorsqu'il a mis au point cette proposition. Il prie par ailleurs les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande de faire connaître aux participants les organismes de leurs pays respectifs susceptibles de répondre aux besoins de formation des pays membres dans les secteurs en aval de la pêche, en attendant que la proposition puisse être mise en oeuvre.

138. Le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson déclare qu'il sait que de tels établissements existent à l'extérieur de la région, mais que le type de formation qu'ils dispensent n'est pas adapté aux besoins des pays insulaires du Pacifique. Il demeurera toutefois possible d'y faire appel pour aider au bon fonctionnement du centre qu'on se propose de créer.

139. Les représentants de Palau et de Tokelau rappellent qu'ils sont résolument partisans de la création de ce centre dans la région.

140. Après avoir examiné ce projet un peu plus en détail, les participants décident d'adopter la recommandation suivante :

#### **Recommandation n° 8**

**Les participants remercient la CPS de s'être penchée en détail sur le principe de la mise en place d'un centre régional de valorisation des produits de la pêche et en recommandent la création à l'unanimité. Ils recommandent en outre que ce centre soit installé à Fidji, et que la CPS donne suite à cette proposition en travaillant en priorité sur la possibilité de le mettre conjointement en place avec l'USP, dans le cadre d'un projet associant le département des sciences de la mer de l'université. Les participants recommandent également de constituer un petit comité composé de représentants de la CPS, de l'USP et de pays océaniques, afin de mettre en place le centre en concertation avec le secteur privé et d'autres établissements spécialisés dans les techniques de valorisation des produits de la pêche, et de favoriser la recherche d'un financement auprès des organismes bailleurs d'aide.**

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – COORDINATION DES TRAVAUX DE LA CPS SUR LA CIGUATERA**

141. Le chargé de recherche en halieutique côtière renvoie les participants au document de travail WP.29 dont il décrit brièvement la teneur en insistant particulièrement sur les dispositions prises par la CPS en réponse aux demandes d'aide concernant les problèmes liés à la ciguatera dans les pays membres. Il rappelle la mise sur pied d'un comité interdisciplinaire formé de membres des programmes pêche, santé et environnement.

142. Les représentants des Etats fédérés de Micronésie, de Fidji, de Nouvelle-Zélande et de Guam se réjouissent du travail accompli jusqu'à maintenant, demandent que l'on reconnaisse la nécessité de recherches interdisciplinaires pour résoudre les problèmes liés à la ciguatera et ajoutent qu'il sera probablement utile d'aborder ce problème à l'échelle régionale.

143. Plusieurs des participants interrogent le chargé de recherche en halieutique côtière. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie souhaite savoir si le formulaire de déclaration joint au document de travail est destiné uniquement à l'usage des spécialistes de la santé. Le représentant de Kiribati demande s'il ne serait pas possible d'utiliser ce formulaire pour signaler les cas où le milieu récifal a été perturbé. Le représentant de l'Australie s'interroge sur le mode de diffusion des formulaires de déclaration et propose de confier cette tâche au réseau de spécialistes de la ciguatera. Il demande également qui serait responsable de l'analyse de la base de données ainsi constituée. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande quel est l'échéancier prévu pour la réalisation du travail envisagé. Le représentant de Guam veut savoir si la CPS a l'intention de rassembler d'anciennes données sur la ciguatera.

144. En réponse à toutes ces questions, le chargé de recherche en halieutique côtière explique que les auteurs du formulaire se sont avant tout souciés de sa simplicité puisqu'il n'existe pas de personnel médical qualifié dans toutes les régions où sévit la ciguatera. Il ajoute qu'on pourrait modifier le formulaire pour permettre d'indiquer les cas d'intoxications ciguatériques qui pourraient être liés à une perturbation du milieu récifal. Selon lui, la contribution d'un écologiste sera peut-être nécessaire pour analyser la base de données. On compte procéder à une large diffusion du formulaire de déclaration avant la fin de l'année et il paraît clair que le réseau de spécialistes faciliterait l'exécution de ce travail au cours des douze prochains mois. La CPS sait déjà qu'il existe trois bases de données sur ce sujet. Celle de la Polynésie française, constituée par le Dr Bagnis, est la plus importante puisqu'elle recense 25 000 cas d'intoxication.

145. Résumant les débats qui se sont déroulés sur cette question, le président rappelle que les participants ont souscrit aux mesures proposées pour la mise en oeuvre de ce projet, qu'il convient d'envisager de modifier le formulaire de déclaration, qu'il importe de reconnaître la nécessité de recherches interdisciplinaires pour traiter des problèmes causés par la ciguatera, et enfin qu'il faut examiner les données existant en la matière.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR - ACCROISSEMENT DE LA DENSITE DES POPULATIONS D'INVERTEBRES DANS LES PAYS OCEANIENS : LE REPEULEMENT**

146. Le spécialiste de l'halieutique côtière présente le document de travail WP.25 et le document d'information n° 5. Il passe rapidement en revue les activités déjà conduites dans la région pour renforcer les ressources halieutiques récifales, dont la plus notoire est l'installation d'écloseries pour les stocks épuisés de bénétières et de trocas. Dans le cadre du projet de recherche sur les ressources côtières et du programme régional océanien de développement de l'aquaculture (PRODA) mené par la FAO, on a entrepris d'examiner les travaux effectués pour repeupler les stocks de poissons, travaux exposés dans le document d'information n° 5, ainsi que les activités conduites ailleurs, et notamment au Japon où il existe d'importants programmes du genre. Dans la région du Pacifique Sud, on s'attachera fort probablement surtout à accroître la densité des stocks commerciaux de mollusques et de crustacés. Cet examen a permis de conclure que le repeuplement des stocks ne saurait à lui seul remplacer une bonne gestion halieutique. Il se peut en effet que la décision de lancer des projets de repeuplement tienne à une absence de gestion halieutique jusque-là. Le repeuplement n'est envisageable que pour certaines espèces, les plus rentables étant celles dont le taux de croissance est rapide par rapport au taux de mortalité constaté.

147. Le spécialiste de l'halieutique côtière insiste sur la nécessité de planifier et de gérer convenablement les programmes de renforcement des stocks, compte tenu de la vulnérabilité des populations naturelles et de l'impossibilité actuelle de compenser la surexploitation par des opérations de repeuplement.

148. Le représentant de la FAO/PRODA insiste sur la nécessité d'intensifier la recherche fondamentale sur la biologie et l'écologie d'importants organismes récifaux.

149. Le président invite les participants à engager un débat sur ces questions.

150. Le représentant de l'Australie estime qu'il est difficile de mesurer les conséquences du repeuplement des récifs, tout en reconnaissant l'importance pour la région de poursuivre les travaux en ce sens.

151. Le spécialiste de l'halieutique côtière répond qu'il faudra entreprendre des études expérimentales sur une ou deux espèces principales. L'une comme l'autre seront des invertébrés.

152. Les participants insistent sur la nécessité d'obtenir davantage de données biologiques sur les principaux stocks considérés. Le représentant de la Nouvelle-Zélande rappelle qu'il serait peut-être également utile pour la gestion des populations naturelles de recueillir de tels renseignements.

153. Le représentant de Fidji demande aux participants de noter que le bénitier fait déjà l'objet de programme de réensemencement dans la région et que l'on poursuivra ces activités quel que soit le résultat de l'étude en cours.

154. Les participants se penchent sur la nécessité d'organiser à ce sujet un colloque CPS/PRODA et conviennent de son utilité.

155. Le représentant du Secrétariat général du Commonwealth demande quand aura lieu ce colloque. Il rappelle que les directeurs des services des pêches du Commonwealth doivent se réunir en avril 1991 et que ces questions seront examinées à cette occasion. Il conviendrait donc peut-être que la CPS et le PRODA organisent le colloque après cette réunion.

156. Bien qu'en faveur de l'organisation de ce colloque, le représentant de la France demande si la réunion portera uniquement sur l'aquaculture ou si elle sera également consacrée au pacage marin dans des zones réglementées. Il rappelle que la France comme de nombreux autres pays s'intéresse beaucoup à ce domaine dans lequel elle oeuvre depuis plusieurs années.

157. Le président résume les débats et indique qu'un consensus s'est dégagé en faveur de l'organisation de ce colloque par la CPS et le PRODA.

#### **Recommandation n° 9**

**Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud et le Programme régional océanien de développement de l'aquaculture collaborent à l'organisation d'un colloque sur l'accroissement des ressources marines côtières, dans la mesure où il traite des espèces-clés de la région, afin de mieux faire comprendre les possibilités offertes par les techniques et matériels utilisés et leurs limitations.**

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – RECHERCHE SUR LES TROCAS ET LES HUITRES PERLIÈRES**

158. Le spécialiste de l'halieutique côtière renvoie les participants au document de travail WP.24. Il déclare que l'exploitation croissante des trocas et des huîtres perlières dans la région oblige à porter attention à un certain nombre de questions. Il mentionne en particulier l'introduction des trocas hors de leur aire de répartition naturelle, les activités aquicoles qui visent à reconstituer les stocks mondiaux de trocas et d'huîtres perlières et les difficultés que rencontrent les pays insulaires du Pacifique pour commercialiser les trocas et les huîtres perlières. Le spécialiste de l'halieutique côtière relève que la surexploitation a entraîné la disparition des huîtres perlières

dans nombre de régions où elles étaient autrefois abondantes. La culture de populations naturelles d'huîtres perlières se prête à une industrie à faible apport technologique et la Polynésie française est un chef de file reconnu dans ce domaine. Le spécialiste de l'halieutique côtière prend acte des préoccupations que suscite, dans d'autres pays, le problème de l'accès à l'information sur la perliculture en Polynésie française. Il invite les participants à débattre de cette question afin de mieux orienter les activités futures du projet de recherche sur les ressources côtières.

159. Le représentant de Kiribati remercie le spécialiste de l'halieutique côtière et les responsables du projet de recherche sur les ressources côtières pour l'étude sur la perliculture effectuée à l'île Christmas et il fait le point des travaux qui se poursuivent à ce sujet dans son pays.

160. Le représentant de la FAO/PNUD s'enquiert de la possibilité de comparer les diverses méthodes d'évaluation de l'abondance des trocas et de l'opportunité d'organiser un colloque régional sur cette question.

161. Reconnaisant l'importance de cette question et de celle de la commercialisation, le spécialiste de l'halieutique côtière invite le représentant de la FFA à commenter les travaux de son organisation dans ce domaine.

162. Dans sa réponse, le représentant de la FFA indique que les informations relatives aux trocas feront l'objet d'une prochaine publication portant sur les ressources marines des pays océaniques. Il ajoute que la FFA a entamé des discussions avec les représentants des gouvernements à Singapour et à Hong-Kong dans le but de surveiller le transport des produits maritimes océaniques et de vérifier leur état à l'arrivée. Il signale par ailleurs que le conseiller commercial de la FFA procède actuellement à un examen d'ensemble de toutes les informations disponibles sur le marché du troca et qu'il entreprendra d'autres études semblables, parmi lesquelles une étude sur l'huître perlière.

163. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée signale que son pays ne dispose pas d'un personnel suffisant pour réaliser le nombre nécessaire de campagnes d'évaluation de la ressource en trocas. Il faudrait une aide de l'extérieur pour effectuer ce travail et réaliser d'autres études sur les invertébrés sédentaires d'importance commerciale.

164. Le représentant des îles Cook explique que les acheteurs d'huîtres perlières d'Asie du Sud-Est préfèrent généralement les trocas originaires de l'Indonésie et des Philippines à ceux provenant des îles du Pacifique. En plus de donner un moins bon rendement en boutons, les trocas du Pacifique Sud auraient tendance à se briser pendant la confection.

165. Le représentant de Wallis et Futuna évoque les problèmes que pose la commercialisation des trocas et propose l'adoption d'une norme régionale de qualité.

166. Le représentant de Fidji indique qu'il s'intéresse aux différences existant entre les populations de trocas d'Asie du Sud-Est et celles du Pacifique Sud et à l'intérêt que ces différences présentent pour l'aquaculture.

167. Le représentant de la Nouvelle-Zélande pense que de telles différences tiennent peut-être à des taux de croissance différents dans les deux régions.

168. Le représentant des îles Cook signale que la coquille des trocas d'Asie du Sud-Est est beaucoup plus légère que celle des trocas du Pacifique Sud. Il se dit favorable à l'adoption d'une norme de qualité tel que proposé par le représentant de Wallis et Futuna et juge que cette formule devrait également s'appliquer aux huîtres perlières.

169. Le représentant des États fédérés de Micronésie déclare s'intéresser aux possibilités d'introduction de trocas d'Asie du Sud-Est dans le Pacifique Sud mais fait remarquer que cela impliquerait l'adoption d'un protocole de contrôle zoosanitaire.

170. Le président estime normal de prendre de telles précautions avant de procéder à cette introduction.

171. Le représentant des Iles Salomon demande s'il existe des informations sur les coûts et les avantages des programmes de lâchers de juvéniles de trocas et sur les succès remportés en la matière. Il indique par ailleurs que son pays, soucieux de diversifier ses produits d'exportation, a procédé à des campagnes exploratoires pour évaluer les stocks géniteurs disponibles dans le but de lancer la culture de l'huître perlière à lèvres dorées.

172. La représentante de Palau décrit l'expérience de son pays en matière de lâchers de trocas juvéniles et explique les problèmes logistiques que pose l'évaluation des avantages d'une telle opération. Elle signale par ailleurs aux participants que des problèmes semblables se sont posés ailleurs et recommande aux pays de faire preuve de prudence s'ils envisagent de choisir de nouveaux régimes de gestion en s'appuyant sur des prévisions faisant état d'une augmentation du stock de trocas après le lâcher de naissains. Au nombre des autres problèmes mentionnés, on note la difficulté à évaluer précisément la production possible et le gaspillage de la chair du troca.

173. Le représentant de la Polynésie française explique que le problème de l'accès à l'information sur la perliculture dans son territoire est imputable au fait que ce secteur est exploité par des entreprises privées.

174. Le président prend acte des préoccupations exprimées au sujet de la commercialisation et de la gestion de ces ressources et il clôt les travaux sur cette question en recommandant que la Commission du Pacifique Sud et l'Agence des pêches du Forum collaborent pour trouver des solutions, notamment aux problèmes que pose la commercialisation des trocas et des huîtres perlières dans la région.

#### **Recommandation n° 10**

**Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud et l'Agence des pêches du Forum se consultent dans le but d'élaborer une action concertée pour étudier les différentes questions examinées dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour, et, plus particulièrement, celles liées à la commercialisation régionale des trocas et des huîtres perlières.**

#### **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR - ATELIER SUR LES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DU POISSON (DCP)**

175. Cet atelier donne l'occasion aux participants d'examiner les programmes sur les DCP en cours dans les pays insulaires du Pacifique et de comparer les informations récentes (janvier 1984 au 15 mai 1990) à celles de la précédente étude sur la question (1979-1983). On évalue d'abord les résultats obtenus avec les lignes de mouillage caténaïres inversées, qui ont été introduites en 1984. On passe ensuite à l'examen des différents modèles de radeaux, des systèmes de mouillage, des méthodes de fabrication, des éléments du mouillage et des calculs qui leur sont liés. On examine ensuite la préparation des programmes sur les DCP et les méthodes de construction et de mouillage de ces dispositifs. On procède enfin à un examen technique des différents modèles de DCP, à l'occasion duquel on présente un nouveau modèle de radeau. Les représentants de quatre des pays participants présentent un bref exposé de leurs programmes respectifs concernant les DCP.

176. On présente alors les informations existantes et les recherches actuellement en cours sur le comportement des poissons pélagiques autour des DCP. Les communications faites portent notamment sur les mouvements des thonidés autour des DCP en Polynésie française, sur les recherches menées dans l'Océan Indien et sur les méthodes de pêche utilisées autour des DCP par les flottilles commerciales.

177. Le rapport complet et l'ordre du jour de cet atelier font l'objet de l'annexe 1 du présent rapport et de la pièce jointe 1 respectivement.

#### **Recommandation n° 11**

**Les participants demandent au secrétariat général de tenir compte comme il se doit des inquiétudes exprimées par les représentants des pays membres au cours de l'atelier sur les DCP et recommandent aux programmes halieutiques de la Commission du Pacifique Sud d'effectuer les études de suivi qui s'imposent, à savoir : 1) évaluation contrôlée des DCP en eau profonde; 2) utilisation possible des DCP en eau peu profonde à mi-profonde; 3) identification précise et évaluation des difficultés socio-économiques liées aux DCP auxquelles se heurtent les pays membres.**

#### **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR – SIRMIP – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE**

178. En présentant les documents de travail WP. 9 et WP. 34, le professeur South de l'USP rappelle que le point de vue des participants sera très utile lors du prochain bilan à mi-parcours des activités du SIRMIP.

179. Le coordonnateur des programmes halieutiques rappelle que cet examen conditionnera le fonctionnement futur du SIRMIP. De ce fait, il serait utile d'y associer un des participants à la conférence technique régionale sur les pêches. Le représentant de Fidji se déclare prêt à assumer ce rôle.

180. Le président demande si le SIRMIP aide également les pays membres à se doter de leurs propres bibliothèques et centres d'information. Le professeur South répond que c'est effectivement le cas et que l'on confiera cette tâche à une personne qui sera spécialement recrutée à cette fin.

181. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie se dit satisfait du programme SIRMIP grâce auquel on a pu assurer la diffusion de documents techniques utiles et d'actualité et d'informations d'intérêt général qu'il aurait été difficile de se procurer par d'autres moyens.

182. Le représentant de la FFA signale que le précédent coordonnateur du SIRMIP, en poste à l'USP, s'est rendu aux Tonga. Le chargé de l'information de la FFA a récemment effectué deux missions aux Iles Cook et au Samoa-Occidental où il a rencontré les représentants des services des pêches. Il doit par la suite se rendre à Palau. En réponse à une question du représentant de Kiribati, le représentant de la FFA précise que des missions de même nature peuvent avoir lieu dans tous les pays membres de la FFA s'ils en font la demande.

183. Le coordonnateur des programmes halieutiques déclare que la CPS ne reçoit actuellement qu'une aide limitée au titre du SIRMIP et qu'elle a présenté une demande de financement afin de mieux répondre à ses engagements en la matière.

184. Après avoir résumé les débats, le président rappelle que Fidji représentera la conférence technique lors du bilan à mi-parcours des activités du SIRMIP et que ce service aidera plus largement les pays à établir leurs propres bibliothèques nationales sur les ressources marines.

#### **POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR – ASSISTANCE MATERIELLE ET DIDACTIQUE AUX ECOLES**

185. Le conseiller en éducation et formation halieutiques fait un bref tour d'horizon de cette question et renvoie les participants au document de travail WP.26. Il propose que le programme envisagé dans le secteur halieutique s'inspire de l'exemple du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et qu'il incorpore dans les matières enseignées tous les aspects relatifs aux pêches.

186. Le représentant de la FFA présente un bref compte-rendu d'un programme semblable, le programme de sensibilisation à la pêche, mis sur pied par son agence.

187. L'ancienne chargée de l'éducation écologique de la CPS présente alors toute une série de supports audiovisuels et décrit certaines activités conduites par le PROE dans les écoles.

#### **Recommandation n° 12**

**Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud s'attache à produire des documents pédagogiques et demeure en contact avec l'Agence des pêches du Forum et le programme régional d'aide à la pêche FAO/PNUD afin d'éviter toute répétition inutile des mêmes tâches.**

#### **POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR – INITIATIVES DE LA CPS DANS LE DOMAINE DE LA TELEDETECTION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

188. Le spécialiste de l'halieutique côtière passe en revue les diverses méthodes de télédétection et en explique l'utilité pour l'évaluation des ressources marines et côtières. Il annonce qu'une étude de faisabilité sera bientôt confiée à trois experts. Ces derniers auront pour mandat de définir les besoins de la CPS et de ses pays membres en matière de télédétection et d'évaluer l'utilité, pour la Commission, de se doter de ses propres installations de télédétection.

189. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée indique que son pays souhaite procéder à la cartographie de ses ressources côtières par télédétection, s'il parvient à obtenir le financement et l'assistance technique nécessaires.

190. Le représentant de l'Australie se dit favorable à l'étude envisagée et propose que l'on examine également les moyens d'éviter que les actions conduites dans ce domaine en Océanie ne fassent double emploi.

191. Plusieurs autres représentants, dont ceux de la France, de Fidji et des Iles Salomon, approuvent la méthode préconisée par la CPS pour définir les besoins de la région en matière de télédétection.

192. Le président met un terme aux débats en prenant acte de l'appui manifesté par les participants à l'égard de ce projet.

#### **POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR – PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

##### **i) La gestion des zones côtières et son utilité pour le développement de la pêche**

193. A l'invitation des responsables des programmes halieutiques, l'attaché scientifique du PROE présente un bref exposé sur la gestion des zones côtières et décrit certains des problèmes de communication qui se posent entre aménageurs et responsables des pêches. Il énumère ensuite certaines des caractéristiques principales de la gestion des zones côtières, laquelle vise à promouvoir un développement économique équilibré tout en assurant la protection des ressources et de l'environnement contre les risques de pollution et de dégradation.

194. L'attaché scientifique décrit certains des moyens employés par le PROE pour promouvoir la gestion des zones côtières dans la région : 1) actions en vue de mieux préparer les pays membres à la surveillance de la qualité des eaux côtières; 2) renforcement des moyens permettant de réaliser des études d'impact sur l'environnement afin de mieux surveiller la dégradation du milieu côtier dans la région; 3) mise au point de plans d'intervention d'urgence en cas de pollution du milieu marin; 4) recensement des priorités locales en matière de gestion des zones côtières.

L'intervenant explique qu'il convient de dresser les inventaires des ressources des pays membres de la région et insiste sur l'importance que peuvent présenter, pour la gestion des pêches, les effets possibles d'une dégradation du milieu.

195. Le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare que la pêche à la dynamite pose de sérieux problèmes dans son pays. L'attaché scientifique du PROE répond qu'il reste encore beaucoup à faire pour résoudre le problème des méthodes de pêche destructives dans la région.

## **ii) Programme régional de gestion et de protection des tortues marines**

196. Le spécialiste de la gestion des périmètres protégés présente un exposé sur ce programme. Il rappelle que cinq des six espèces connues de tortues marines se rencontrent dans le Pacifique Sud. La tortue verte et la tortue à écailles sont toutes deux inscrites sur la liste des espèces menacées. Malgré l'absence de données chiffrées, on estime en général que les populations de tortues marines sont en déclin. L'intervenant souligne que les projets nationaux de protection n'ont pas connu beaucoup de succès et qu'il s'avère nécessaire de mettre sur pied un programme régional de protection et de gestion.

197. Le programme régional de gestion et de protection des tortues marines a été mis sur pied en 1989 à l'occasion d'une réunion du PROE et de représentants des gouvernements membres. Un plan triennal de travail pour la conduite de ce programme sera élaboré immédiatement après la conférence technique régionale sur les pêches.

198. Le président remercie les deux représentants du PROE d'avoir bien voulu informer les participants de leurs programmes.

## **POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR - RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE CONSULTATIF SUR LES PECHEES DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL ET CREATION DU COMITE CONSULTATIF TRANSOCEANIQUE SUR LES PECHEES**

199. Le coordonnateur des programmes halieutiques rend brièvement compte de la deuxième réunion du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental, qui a eu lieu en juillet 1990, à Port-Moresby. Les grandes questions suivantes ont été abordées lors de cette réunion : 1) l'octroi du statut d'observateur aux pays non souverains membres de la CPS; et 2) la création du comité consultatif transocéanique sur les pêches dont le but premier est de favoriser des liens plus étroits entre les pays insulaires du Pacifique et les pays latino-américains. Les participants se penchent sur les résultats obtenus par ce comité, sur le programme d'action et sur les autres domaines de coopération.

200. Le représentant de la France remercie la CPS d'avoir réussi à obtenir le statut d'observateur aux réunions du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental pour les pays non souverains membres de la Commission.

## **POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR - CONSULTATION FAO SUR LES INTERACTIONS ENTRE PECHEES THONIERES DANS LE PACIFIQUE**

201. Le représentant de la FAO fait rapidement le point sur cette consultation. Un manque de financement n'a pas permis de donner suite à cette mission initialement proposée en 1985. La conférence technique régionale des pêches de 1988 en avait recommandé la tenue. En décembre 1989, la CPS a organisé une réunion préparatoire en vue d'établir le calendrier et le programme de cette mission, prévue pour le premier trimestre 1991. Le gouvernement du Japon s'est déclaré prêt à créer un fonds d'affectation spéciale pour en assurer le financement pendant un an. Un financement pour deux années supplémentaires pourrait être obtenu.

202. Après avoir débattu de cette question, les participants tiennent à remercier la FAO des efforts engagés pour donner suite à la recommandation adoptée par la vingt et unième conférence technique régionale des pêches ainsi que le gouvernement du Japon qui a financé la consultation sur les interactions entre pêches thonières dans le Pacifique. Les participants s'inquiètent toutefois du fait que la consultation soit envisagée pour le premier trimestre de 1991, ce qui laisse peu de temps pour réaliser préalablement les études d'interactions nécessaires.

203. Les participants prient en outre instamment la FAO de repousser la tenue de cette consultation de façon à disposer du temps nécessaire pour réaliser les recherches prévues sur les interactions, travaux dont on reconnaît unanimement l'importance cruciale pour la région du Pacifique Sud. Ils souhaitent qu'un financement aussi large que possible puisse être consacré à la conduite de travaux de recherche sur les interactions entre pêches thonières, plutôt qu'à l'organisation de multiples consultations.

204. Les participants chargent le président d'adresser une lettre en ce sens à la FAO.

## **POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR - RAPPORTS PRESENTES PAR LES AUTRES ORGANISATIONS**

### **Centre international d'exploitation des océans/Agence canadienne de développement international (CIEO/ACDI)**

205. M. Phil Saunders, représentant du CIEO et de l'ACDI, décrit le concours récemment apporté par ces organisations en faveur du développement des pêches dans les pays insulaires du Pacifique. Malgré les restrictions financières imposées par le gouvernement canadien, les crédits affectés à ces deux organisations ont régulièrement augmenté, ce qui leur a permis d'offrir une aide à hauteur de 2 millions de dollars canadiens chacune au cours de l'année écoulée. Le concours apporté par le CIEO à la CPS dans le domaine des pêches s'est traduit par le financement d'un atelier de formation aux techniques de vulgarisation et de la réalisation de vidéocassettes sur la manutention et le traitement du poisson. Le CIEO envisage également de fournir les fonds nécessaires à la création d'un poste de chargé de recherche sur le germon à la CPS et de financer un programme halieutique pour les femmes ainsi que certains projets du PROE. Il escompte par ailleurs recevoir une demande d'aide au titre du projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines des services des pêches des pays océaniques. Selon M. Saunders, l'aide offerte par le CIEO à la CPS est appelée à augmenter à l'avenir.

206. Le coordonnateur des programmes halieutiques remercie le CIEO pour sa participation financière à toute une gamme d'activités dans le secteur des pêches et se réjouit de l'aide fournie par le CIEO par l'intermédiaire du bureau canadien de coopération avec le Pacifique Sud, situé à Suva.

207. Le représentant du Samoa-Occidental et le président s'associent à ces remarques et remercient les organisations canadiennes au nom de tous les autres pays insulaires du Pacifique.

### **Agence des pêches du Forum (FFA)**

208. M. Andrew Wright, coordonnateur de la recherche à l'Agence des pêches du Forum (FFA), décrit brièvement les activités récentes de son organisation, et souligne l'important roulement de personnel qui a caractérisé la période écoulée. Parmi les points saillants de cette période, il mentionne le travail réalisé sur la pêche thonière dans le Pacifique occidental - en particulier l'étude de mesures visant à limiter l'effort de pêche pour tenir compte de l'expansion des flottilles de senneurs -, l'examen des conditions minimales qui doivent régir les accords de pêche et l'appui apporté aux membres du groupe de Nauru lors de l'élaboration d'une seconde formule de mise en oeuvre. La prochaine rencontre relative à cette question se tiendra à Palau, en

septembre, et sera organisée au niveau ministériel. M. Wright rappelle également la mission-conseil juridique organisée par la FFA sur la surveillance réciproque et la mise en vigueur de la réglementation. Il aborde également d'autres questions et notamment le traité multilatéral de pêche avec les Etats-Unis d'Amérique, et constate le peu de progrès réalisés dans les efforts pour convaincre le Japon d'envisager de signer un traité semblable. Il mentionne la nomination au sein de la FFA d'un responsable des projets financés par la Communauté européenne au titre des accords de Lomé et les faits nouveaux intervenus en matière de gestion de la pêche du germon du sud.

209. Parmi les activités régionales mises en oeuvre par la FFA, M. Wright mentionne un stage consacré aux méthodes d'évaluation des stocks à partir de la longueur des poissons échantillonnés et un autre sur l'élaboration de systèmes informatiques et plus particulièrement sur les bases de données halieutiques. M. Wright remercie enfin les bailleurs de fonds qui soutiennent les activités de la FFA.

210. En réponse à une question du représentant de Vanuatu, M. Wright explique que la FFA a toujours eu du mal à obtenir l'aide de la Communauté européenne et que la décision de créer un poste de gestionnaire des projets communautaires a été prise par la direction de l'agence après une série de réunions du comité des pêches du Forum au cours desquelles on a discuté des moyens permettant à la FFA d'obtenir le financement prévu au titre des accords de Lomé. Répondant à une question du représentant de Kiribati, il précise que la mission sur la surveillance et la mise en vigueur de la réglementation sera confiée à un groupe consultatif de cinq experts qui se réunira à Honiara.

211. Le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS se félicite des rapports excellents qu'entretiennent la FFA et la CPS et remercie M. Wright pour la coopération et l'aide de son agence.

#### **Programme régional FAO/PNUD de soutien de la pêche**

212. M. Robert Gillett, directeur du programme, dresse un bilan des activités récentes et relève, en particulier, une réduction des crédits inscrits à son budget ordinaire, lesquels ont été cette année ramenés de 800 000 dollars E.-U à 350 000 dollars E.-U. Toutefois, un financement extrabudgétaire permettra de réaliser des projets intéressant la construction de bateaux et l'architecture navale et de conduire des activités de planification du développement des pêches.

213. Parmi les activités régionales récentes, il mentionne la remise à jour de l'annuaire des adresses utiles au personnel des services des pêches des pays océaniques, la préparation d'un annuaire semblable des fournisseurs d'engins de pêche, un guide simple pour le traitement et la commercialisation des ailerons de requins, un catalogue de plans de bateaux de pêche et des affiches sur les espèces locales de poissons de quatre pays. Il signale également que le personnel du programme se limite aujourd'hui à un cadre supérieur et qu'il sera peut-être possible d'engager un insulaire à un poste de cadre moyen. Le programme se poursuivra encore pendant 20 mois et M. Gillett pense qu'il devrait être reconduit si les représentants des pays participant à la prochaine réunion MiniMAC du PNUD se prononcent résolument en faveur de sa continuation.

#### **Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)**

214. M. Elisala Pita, conseiller aux pêches à l'USAID, renvoie les participants au document de travail WP.37 qui résume les activités récentes de son organisation dans le secteur des pêches. Il donne un bref aperçu du projet de mise en valeur des ressources marines des pays océaniques doté d'un budget de 12,5 millions de dollars E.-U. et qui vient de recevoir le feu vert; il ajoute qu'il est prévu, dans le cadre de sa composante "retombées régionales", de faire bénéficier de l'expérience acquise des pays non compris dans le projet initial, notamment en organisant des stages, des

missions en détachement et des cours de formation. M. Pita décrit également le soutien apporté par l'USAID aux programmes que la CPS conduit dans le domaine des pêches, citant notamment le programme thonidés et le sous-projet de mise au point d'engins de pêche. Il ajoute qu'au titre du traité multilatéral de pêche passé avec les Etats-Unis, le fonds de développement économique, d'un montant de 1 million de dollars E.-U., sera réparti annuellement en parts égales entre tous les pays mais signale que certains d'entre eux ont eu du mal à utiliser la part des fonds qui leur revenait. Une mission FFA/USAID s'est récemment rendue dans les pays concernés pour les aider à venir à bout de ces difficultés.

215. Par ailleurs, M. Pita souligne que les activités entreprises à Kiribati au titre du projet de mise en valeur des ressources marines prévoit l'évaluation et la gestion des ressources du lagon de Tarawa; il pourrait s'agir là d'un modèle de protection des stocks, plus particulièrement pour l'évaluation et la surveillance des incidences de la construction de routes et de systèmes de tout-à-l'égout sur les ressources du lagon et sur le récif. Il ajoute que d'autres bailleurs, et notamment l'AIDAB, envisagent de mettre en oeuvre des activités de même nature dans le lagon de Tarawa et que des contacts s'établiront en vue d'éviter toute répétition inutile des efforts engagés.

216. Répondant à une question du représentant du Samoa-Occidental au sujet du financement éventuel d'autres activités dans le cadre de la composante "retombées régionales" du projet de mise en valeur des ressources marines, M. Pita précise que seules seront prises en considération les demandes intéressant les volets du projet ayant déjà été approuvés.

#### **Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM)**

217. Le représentant de l'ORSTOM, M. René Grandperrin, fait part des activités conduites récemment par l'ORSTOM dans la région du Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, on peut notamment citer les recherches sur les prises maximales équilibrées de mollusques bivalves, l'échantillonnage des peuplements ichtiologiques des lagons afin de déterminer la prise maximale équilibrée, l'évaluation de l'importance des échanges existant entre les mangroves et la faune ichtiologique, l'évaluation des prises à la palangre de fond sur les monts sous-marins et enfin la compilation de données bibliographiques pour le secteur de la pêche en Nouvelle-Calédonie.

218. A Vanuatu, l'ORSTOM a participé aux travaux de recherche sur les DCP et procédé à l'étude de la pêche vivrière villageoise et de l'exploitation des stocks de poissons profonds de la pente récifale. En Polynésie française, l'ORSTOM a récemment travaillé sur le rendement de la pêche dans le lagon à l'aide de pièges, sur la perliculture et sur la productivité de la pêche thonière.

#### **Fondation japonaise pour la coopération halieutique outre-mer (OFCF)**

219. Le représentant de l'OFCF, M. Yoshihiro Takagi, présente un exposé sur la structure de cet organisme et passe rapidement en revue les activités qu'il conduit, notamment le projet d'aide au développement de la pêche dans les pays insulaires du Pacifique Sud. En 1990, trois millions de dollars E.-U. seront affectés à ce projet qui, après un premier bilan, pourrait se poursuivre pendant au moins cinq ans. Un bureau de liaison sera établi à Suva pour assurer la bonne gestion des activités conduites par l'OFCF dans le Pacifique.

220. M. Takagi rappelle que la Fondation pourrait financer la rénovation des installations de pêche et du matériel, qui ne devra pas nécessairement être d'origine japonaise, ainsi que pour la fourniture de pièces de rechange et même prendre, dans certains cas, et à l'essai, les frais de fonctionnement à sa charge. L'OFCF a pour objectif de faciliter le transfert de technologie en conduisant au besoin des activités de formation en tandem. La priorité sera accordée à l'aide aux pays dont le gouvernement ou les entreprises de pêche du secteur privé ont déjà conclu des accords avec le Japon. M. Takagi invite les pays membres de la CPS à compléter les renseignements dont ils disposent sur l'aide fournie par l'OFCF en s'adressant aux bureaux de Suva ou de Tokyo.

### **Université du Pacifique Sud**

221. Le professeur Robin South renvoie les participants au document de travail WP.34 dont certains aspects ont déjà été traités et présente deux grands montages financiers proposés par l'USP pour son département des sciences de la mer. Ces deux demandes de financement intéressent le réseau océanien de surveillance, de formation et d'éducation à la technologie scientifique, environnementale et marine dans les écoles secondaires et les universités et le centre atlantique de développement des communications et des ressources marines. Le professeur South signale aux participants que M. Hugh Williamson a été nommé au poste de coordonnateur du programme de gestion des ressources océaniques, poste financé par la FFA et relevant du professeur de sciences de la mer.

### **Secrétariat général du Commonwealth**

222. Le représentant du Secrétariat général du Commonwealth, M. Semisi Fakahau, remercie la CPS de l'avoir invité à participer à la conférence. Il donne un bref aperçu des activités entreprises par son organisation en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique Sud. Il rappelle que le Secrétariat général du Commonwealth a largement contribué au développement de la pêche dans le Pacifique Sud, notamment en fournissant de l'assistance technique et en entreprenant des activités de formation destinées aux pays membres du Commonwealth et aux organismes de la région oeuvrant dans le domaine de la recherche halieutique et du développement de la pêche, en particulier la FFA et la CPS. Il précise à l'intention des participants qu'il occupe le poste de responsable des pêches au secrétariat général du Commonwealth, qu'il relève plus particulièrement du département production alimentaire et développement rural et qu'il est chargé de la mise en oeuvre du programme halieutique du département. Il ajoute que son organisation aide actuellement les gouvernements des pays membres de la région à mettre sur pied et à gérer une industrie de la pêche, en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans la petite pêche. Il signale aux participants le rapport faisant suite à la réunion parrainée par le secrétariat général sur le rôle de ces dernières dans la petite pêche.

223. M. Fakahau signale aux participants que la réunion des directeurs des services des pêches des pays membres du Commonwealth doit se tenir au siège de la FAO à Rome, le 7 avril 1991, et invite les représentants de pays membres du Commonwealth désireux d'y participer à le lui faire savoir pour qu'il puisse commencer à examiner les possibilités de financement existantes. M. Fakahau indique que, les recommandations de la conférence technique régionale sur les pêches ayant une influence sur la teneur de programmes halieutiques du secrétariat général, il souhaite aujourd'hui voir l'Océanie et les Caraïbes jouer un plus grand rôle.

224. En réponse à la question du représentant du Samoa-Occidental au sujet du volume de financement disponible pour le développement de la pêche, M. Fakahau fait valoir que son organisation n'offre pas de contributions en espèces, mais plutôt une aide en nature sous forme d'assistance technique et d'actions de formation.

### **Nelson Polytechnic**

225. Le représentant de cette école, le capitaine Angus Scotland, fait un rapide historique du stage destiné aux agents des services des pêches, faisant valoir que l'orientation pratique de ce cours visait à répondre aux besoins des pays insulaires. Le capitaine Scotland ajoute que son établissement envisage de relever le niveau du cours de façon à répondre à des besoins plus complexes; à ce sujet, il renvoie les participants au document de travail WP.18 où figure le programme d'enseignement envisagé.

### **Australian Maritime College**

226. M. John Wallace, de l'*Australian Maritime College*, donne un aperçu des cours halieutiques offerts par son établissement. Le cours de premier cycle a été très apprécié dans les pays insulaires du Pacifique; à l'heure actuelle, six étudiants y sont inscrits. Il explique également en quoi consistera le nouveau programme d'études halieutiques (deuxième cycle), que son établissement compte offrir en 1991; bien qu'un brevet d'études spécialisées soit normalement exigé, son établissement pourra accepter, sur dossier, des étudiants moins diplômés mais ayant l'expérience voulue. Il signale également l'existence du nouveau programme de bourses d'études, fondé sur l'équité et le mérite, offert par l'AIDAB (Bureau australien d'aide au développement international). Cinquante pour cent des bourses seront attribuées à des femmes. Il pourra, sur demande, fournir aux participants intéressés de plus amples renseignements à ce sujet.

### **Centre international pour la gestion des organismes et des ressources aquatiques (ICLARM)**

227. M. Sylvester Diake présente son organisation dont certaines des activités sont décrites dans le document de travail WP.45. Il évoque l'accroissement des moyens humains et matériels à la disposition de son établissement, rappelle les études menées conjointement avec d'autres établissements, et donne, en complément des informations figurant au WP.45, des précisions sur le financement reçu d'organismes bailleurs de fonds.

228. M. Diake fait part des activités que le centre d'aquaculture des Iles Salomon conduit sur l'élevage de bécards et revient plus particulièrement sur le traitement, la valorisation et la commercialisation des produits. Il mentionne également l'amélioration des taux de survie des larves, comme en témoigne l'expédition récente de larves aux Philippines, reçues en bon état. Il fait état de la mise sur pied d'un nouveau centre de recherche dans la province Ouest, où seront étudiées des méthodes d'élevage sélectif et de croissance des larves. C'est également à partir de ce centre que les naissains de bécards seront disséminés dans l'ensemble de la province Ouest. Il mentionne également les études portant sur les aspects socio-économiques de l'élevage du bécard ainsi que sur l'alimentation des larves. Il donne enfin un aperçu des travaux qu'il est envisagé de conduire dans le domaine de la perliculture.

### **Service national américain de la pêche maritime (NMFS)**

229. M. Raymond Clarke donne un aperçu des activités conduites par le NMFS. Il évoque le programme de subventions Saltonstall-Kennedy, et en explique le fonctionnement. Depuis quelques années, les crédits n'ont cessé de diminuer pour tomber à 3 millions de dollars E.-U en 1990.

230. M. Clarke fait part des activités conduites par le NMFS à Guam, Palau et Hawaï et signale que vingt autres projets sont en cours dans la région du Pacifique. Il ajoute que son service est conscient de la nécessité d'améliorer les communications et la liaison avec les autres organisations régionales, surtout compte tenu de la diminution du financement disponible.

231. Le président remercie les représentants de toutes les organisations qui ont présenté un exposé et, au nom de l'ensemble des participants, il leur exprime toute la reconnaissance des pays et territoires insulaires du Pacifique pour l'aide fournie depuis un an.

232. Le coordonnateur des programmes halieutiques s'associe aux remarques du président et, au nom de la CPS, tient à remercier tout particulièrement les organismes bailleurs d'aide pour le concours permanent qu'ils apportent.

**POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES**

233. Le représentant des Iles Salomon demande s'il est possible de diffuser les documents de travail de la conférence technique régionale sur les pêches au moins six semaines avant la tenue de la conférence, conformément à la pratique établie pour le CRGA et la Conférence du Pacifique Sud.

234. Le représentant de l'Australie souscrit à l'intervention précédente et fait remarquer que le secrétariat du comité permanent sur les thonidés et marlins a lui aussi décidé que les documents de travail relatifs aux réunions du comité seraient diffusés suffisamment à l'avance pour que les participants puissent en prendre connaissance et examiner les questions techniques qui y sont mentionnées.

235. Le coordonnateur des pêches souligne que tous les documents présentés par le secrétariat général faisant état de l'orientation des programmes ou de propositions diverses pourraient être diffusés bien avant la conférence, mais ajoute que leur qualité s'en ressentira nécessairement. Les participants partagent ce point de vue.

236. Le représentant de la France propose que seules les questions relatives à l'orientation des programmes fassent l'objet de documents de travail et que les autres points soient abordés dans des documents d'information. Il suggère par ailleurs que tous les documents diffusés à l'avance soient également envoyés aux territoires francophones, qu'ils soient rédigés en anglais ou en français. Il tient en outre à remercier, au nom des territoires francophones, le service de la traduction de la diligence dont il a fait preuve au cours de la conférence.

237. Le coordonnateur des pêches reconnaît que les questions faisant l'objet de documents de travail devraient être déterminées avec plus de précision, fait remarquer que la conférence technique régionale sur les pêches n'est qu'une des nombreuses réunions disposant des services de traduction de la CPS et précise que la traduction des documents peut commencer deux semaines avant les réunions.

238. Les participants prient le secrétariat général d'envoyer tous les documents de travail à tous les pays membres six semaines avant la tenue de la conférence, qu'ils soient rédigés en anglais ou en français.

239. Le représentant du Samoa-Occidental s'inquiète du fait que deux procédures différentes aient été utilisées pour les deux projets halieutiques soumis au financement de la Communauté européenne au titre de la convention de Lomé IV.

240. Lors du débat qui suit, les participants s'interrogent quant au besoin d'élaborer une procédure-type applicable à tous les projets présentés à la conférence technique régionale sur les pêches et à la Conférence du Pacifique Sud aux fins d'adoption, étant entendu que la même procédure serait utilisée dans le cas de projets soumis aux bailleurs de fonds pour financement.

241. Le président soulève la question des futures conférences techniques régionales sur les pêches et souligne qu'il importe de consacrer davantage de temps aux questions de fond.

242. Le coordonnateur des programmes halieutiques rappelle qu'en général, la conférence détermine le thème de l'atelier de la conférence suivante et propose à ce sujet "le rôle des femmes dans la pêche".

243. Le représentant de Tokelau suggère pour sa part le thème "protection et gestion des ressources halieutiques".

244. Les représentants du Samoa-Occidental et des Tonga s'expriment en faveur du thème "le rôle des femmes dans la pêche".

245. Le représentant de Wallis et Futuna propose quant à lui que l'atelier de la prochaine conférence technique régionale sur les pêches soit consacré à l'étude des pêcheries thonières, et notamment de l'état des stocks des diverses espèces, des flottilles de pêche et de la commercialisation.

246. Le président prend note de cette intervention et prie néanmoins le secrétariat général de poursuivre ses efforts en vue de déterminer le thème de l'atelier de la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

#### **POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DU RAPPORT**

247. Les participants prennent connaissance du projet de rapport et y apportent quelques modifications. Le représentant de l'Australie propose de passer à l'adoption du rapport. Le représentant de la France appuie cette motion.

248. Le coordonnateur des programmes halieutiques, s'exprimant au nom des participants, remercie les services de soutien de la CPS, les secrétaires de la conférence, le personnel de l'imprimerie et du service des voyages et remercie tout particulièrement Madame Helen Wolfgramm-Page d'avoir organisé le barbecue des programmes halieutiques ainsi que la marine marchande de Nouvelle-Calédonie, en la personne de M. Aymeric Desurmont, qui s'est chargé de fournir le poisson à cette occasion.

249. Le représentant du Samoa-Occidental, s'exprimant au nom des participants, remercie le président, le vice-président, les rapporteurs et le comité de rédaction de leurs efforts.

250. Le président remercie les participants de leur contribution et plus particulièrement le service de l'interprétation et de la traduction, le vice-président et le comité de rédaction.

## V. RECOMMANDATIONS

### **Recommandation n° 1**

Les participants, constatant que le programme d'évaluation des thonidés et marlins prend techniquement fin en septembre 1991, appuient le comité permanent sur les thonidés et marlins qui en recommande vivement la reconduction pour une période plus longue, adoptent la proposition faite par le comité permanent sur les thonidés et marlins concernant la préparation d'un plan quinquennal d'orientation (1992-1996) qui servira de cadre aux activités futures à conduire au titre du programme et autorisent ce comité à en préparer une ébauche qui sera présentée lors de la conférence technique régionale sur les pêches de 1991. Ils conviennent que ce plan doit correspondre aux orientations actuelles du programme et des projets en cours et qu'il doit s'appuyer sur le manifeste actuel du programme thonidés.

### **Recommandation n° 2**

Reconnaissant la nécessité croissante d'une évaluation complète des stocks de thons jaunes dans la région du Pacifique occidental, les participants adoptent la recommandation faite par le comité permanent sur les thonidés et marlins qui prévoit la réunion d'un colloque scientifique sur cette espèce, si possible en 1992, et approuvent la mise sur pied d'un groupe de travail spécial, fonctionnant selon les mêmes principes que le Groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR) et encourageant la coopération en son sein, pour élaborer un plan de travail et organiser ce colloque.

### **Recommandation n° 3**

Après avoir débattu de la nécessité de réaliser une étude sur la valorisation des ressources humaines des services des pêches des pays océaniques, les participants recommandent que cette étude soit effectuée comme le propose le secrétariat général, et nomment trois représentants, dont un de chaque région (Micronésie, Polynésie, Mélanésie), qui feront partie du groupe spécial d'examen mentionné dans le document du projet.

### **Recommandation n° 4**

Les participants appuient la proposition concernant le détachement d'un halieute japonais auprès du secteur pêche côtière et recommandent au CRGA d'autoriser le secrétariat général à travailler en concertation avec l'OFCF pour arrêter toutes les dispositions nécessaires à ce détachement.

### **Recommandation n° 5**

Suite aux débats qui ont souligné l'intérêt croissant que suscitent dans toute la région les activités destinées à répondre aux besoins des femmes des villages de pêche côtiers, les participants recommandent la réalisation d'un programme halieutique pour les femmes tel qu'il a été proposé, ainsi que la création d'un poste de chargé des programmes halieutiques pour les femmes.

### **Recommandation n° 6**

Les participants reconnaissent la nécessité pressante de créer un poste de directeur du programme pêche côtière et recommandent au CRGA d'approuver la création de ce poste. Tout en acceptant que des crédits extrabudgétaires puissent s'avérer nécessaires pour financer ce poste à court terme, ils recommandent en outre que l'on étudie les moyens de l'inscrire le plus rapidement possible au budget ordinaire sans imposer de charges financières supplémentaires aux pays membres.

**Recommandation n° 7**

Les participants prennent acte des demandes de financement de projets halieutiques faites par le secrétariat général dans le cadre de Lomé IV, approuvent la proposition de projet régional de recherche sur les thonidés dans le Pacifique Sud telle qu'elle a été définie et recommandent le financement par la Communauté européenne des deux projets au titre de Lomé IV.

**Recommandation n° 8**

Les participants remercient la Commission du Pacifique Sud de s'être penchée en détail sur le principe de la mise en place d'un centre régional de valorisation des produits de la pêche et en recommandent à l'unanimité la création sur un site approprié à Fidji. Ils recommandent en outre que la CPS donne suite à cette proposition en travaillant en priorité sur la possibilité de le mettre conjointement en place avec l'USP, dans le cadre d'un projet associant le département des sciences de la mer de cette université. Les participants approuvent la constitution d'un petit comité composé de représentants de la CPS, de l'USP et de pays océaniques afin de mettre en place le centre en concertation avec le secteur privé et d'autres établissements spécialisés dans les techniques de valorisation des produits de la pêche, et de favoriser la recherche d'un financement auprès des bailleurs d'aide.

**Recommandation n° 9**

Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud et le Programme régional océanique de développement de l'aquaculture collaborent à l'organisation d'un colloque sur l'accroissement des ressources marines côtières, dans la mesure où il traite des espèces-clés de la région, afin de mieux faire comprendre les possibilités offertes par les techniques et matériels utilisés et leurs limitations.

**Recommandation n° 10**

Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud et l'Agence des pêches du Forum se consultent dans le but d'élaborer une action concertée pour étudier les différentes questions examinées dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour, et, plus particulièrement, celles liées à la commercialisation régionale des trocas et des huîtres perlières.

**Recommandation n° 11**

Les participants demandent au secrétariat général de tenir compte comme il se doit des inquiétudes exprimées par les représentants des pays membres au cours de l'atelier sur les DCP et recommandent aux programmes halieutiques de la Commission du Pacifique Sud d'effectuer les études de suivi qui s'imposent, à savoir : 1) évaluation contrôlée des DCP en eau profonde; 2) utilisation possible des DCP en eau peu profonde à mi-profonde; 3) identification précise et évaluation des difficultés socio-économiques liées aux DCP auxquelles se heurtent les pays membres.

**Recommandation n° 12**

Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud s'attache à produire des documents pédagogiques et demeure en contact avec l'Agence des pêches du Forum et le programme régional d'aide à la pêche FAO/PNUD afin d'éviter toute répétition inutile des mêmes tâches.

## VI. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES LORS DE LA CONFERENCE

- WP.1 Compte-rendu analytique des activités conduites en 1989/90 par la Commission du Pacifique Sud au titre de son programme de travail sur les pêches
- WP.2 Etat du stock de bonites dans le Pacifique tropical occidental
- WP.3 Etat du stock de thons jaunes dans le Pacifique tropical occidental
- WP.4 Troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (projet de rapport)
- WP.5 Création d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche dans le Pacifique
- WP.6 Méthodes pour une gestion rationnelle du stock de trocas au Vanuatu
- WP.7 Country statement – Etats fédérés de Micronésie
- WP.8 Compte-rendu de la mission d'observation des juvéniles de trocas transplantés sur les récifs de Lifou (26 – 30 mars 1990)
- WP.9 Le système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP)
- WP.10 Rapport du secrétariat général sur les suites données aux recommandations de la vingt et unième conférence technique régionale sur les pêches
- WP.11 Présentation générale du programme dispositifs de concentration de poissons (DCP) en Polynésie française
- WP.12 Country statement – Guam
- WP.13 Les activités de pêche autour des DCP mouillés sur la côte sud-ouest de Efate sont-elles économiquement viables ? – première analyse
- WP.14 Techniques de pêche utilisées autour des dispositifs de concentration de poissons en Polynésie française
- WP.15 Conception des dispositifs de concentration de poissons en Polynésie française
- WP.16 Initiatives de la CPS dans les domaines de la télédétection, de l'analyse des images numériques et des systèmes d'information géographique
- WP.17 Projet de création d'un programme halieutique pour les femmes
- WP.18 Stage CPS pour les agents des services des pêches du Pacifique – Examen du programme et conversion possible en certificat de technologie halieutique
- WP.19 Projet d'étude sur la valorisation des ressources humaines des services des pêches des pays océaniques
- WP.20 Projet CPS de formation en aval de la pêche – Rapport d'activité
- WP.21 Détachement d'un halieute japonais auprès de la CPS (secteur pêche côtière)
- WP.22 Analyse des résultats du programme de mouillage des DCP en Polynésie française
- WP.23 Restructuration du programme pêche côtière de la CPS

- WP.24 Recherche sur les trocas et les huîtres perlières
- WP.25 Enhancement of Pacific Island invertebrate fisheries by restocking
- WP.26 Assistance matérielle et didactique aux écoles
- WP.27 Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) – Rapport d'activités (août 1989–août 1990), USP
- WP.28 Dispositifs de concentration du poisson : servent-ils réellement à la pêche ? Le cas du sud-ouest de Efate (Vanuatu)
- WP.29 Coordination des travaux de la CPS sur la ciguatera
- WP.30 Exposé national – Nouvelle-Calédonie
- WP.31 Projets halieutiques de la CPS soumis à financement au titre de la convention Lomé IV
- WP.32 Recherches halieutiques menées par l'ORSTOM dans l'océan Pacifique
- WP.33 Country statement – Samoa américaines
- WP.34 University of the South Pacific Institute of Marine Resources – Report to the twenty second Regional Technical Meeting of Fisheries
- WP.35 Country statement – Fidji
- WP.36 Country statement – Australie
- WP.37 USAID/RDO/SP assistance for Fisheries Development in the South Pacific
- WP.38 Review of Pacific Island FAD Deployment Programs – Part 1
- WP.39 Country statement – Papouasie-Nouvelle-Guinée
- WP.40 Country statement – Tuvalu
- WP.41 Country statement – Niue
- WP.42 Impact socio-économique des DCP sur la pêche des *potimarara* de l'île de Tahiti
- WP.43 Comparaison des contenus stomacaux de thonidés pêchés sous et hors DCP (Résultats préliminaires)
- WP.44 Country statement – Vanuatu
- WP.45 ICLARM Coastal Aquaculture Center status report
- WP.46 Expériences de DCP dans l'océan Indien : technique, rendements, comportement du poisson, aspects socio-économiques et légaux
- WP.47 Country statement – Iles Salomon

**Documents d'information**

- IP.1 Horizontal and vertical movements of yellowfin and bigeye tuna associated with FADs
- IP.2 Summary of Guam fisheries developments
- IP.3 Le mouillage des dispositifs de concentration du poisson (DCP) à faible et moyenne profondeurs
- IP.4 FADs in the Pacific Island region
- IP.5 A review of the potential of aquaculture as a tool for inshore marine invertebrate resource enhancement and management in the Pacific Islands
- IP.6 Fisheries studies in Australia
- IP.7 Project activities of FAO South Pacific Aquaculture Development Project, from July 1989 to July 1990
- IP.8 Japanese fishery co-operation

**ATELIER SUR LES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DU POISSON (DCP)**

1. Le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS ouvre l'atelier et présente les DCP comme un facteur de développement de la pêche permettant notamment d'améliorer la productivité et la sécurité des embarcations et de diversifier l'effort de pêche qui se concentre souvent sur des espèces déjà surexploitées. Il fait remarquer que la CPS contribue depuis longtemps à la construction et à l'exploitation de DCP et mentionne plus particulièrement la publication en 1984 du manuel sur les DCP, le stage de formation au montage de DCP organisé en 1987 à Kiribati, l'élaboration de techniques de pêche sur DCP dans le cadre du projet de développement de la pêche au demi-large, les études sur les relations entre DCP et pêches industrielles menées par le programme d'évaluation des thonidés et marlins ainsi que les recherches sur le comportement des thonidés à proximité des DCP.
2. Il souligne que les conférences techniques régionales sur les pêches de 1988 et 1989 ont été l'occasion de constater que bon nombre de problèmes inhérents aux DCP ne sont toujours pas résolus. On constate très souvent que la durée de vie des DCP est bien trop courte en proportion des coûts investis. Par ailleurs, les nombreuses questions que l'on se posait au début des années 80 sur la conception, le montage, le choix des sites et le mouillage des DCP demeurent sans réponse. C'est pour toutes ces raisons que la CPS a entrepris dans la région et ailleurs une étude de grande envergure sur les DCP et les résultats obtenus en la matière. Aux fins de cette étude, un questionnaire d'enquête a été envoyé à tous les pays insulaires océaniques et des missions ont été réalisées dans divers pays ayant mis sur pied des programmes DCP; plus récemment, le spécialiste de l'halieutique côtière a pris part à un colloque sur les DCP parrainé par le CIPP qui s'est tenu à Colombo (Sri Lanka). Le coordonnateur des programmes halieutiques remercie tous ceux qui ont contribué à cette étude et passe la parole au spécialiste de l'halieutique côtière qui préside l'atelier.
3. M. Preston présente M. Paul Gates, l'expert-conseil chargé par la CPS d'entreprendre l'étude précitée.
4. M. Gates décrit le contexte dans lequel s'inscrit l'étude et remercie les pays lui ayant communiqué des données. Il fait remarquer qu'avant 1983, date à laquelle la première étude sur les DCP a été entreprise, les informations relatives au mouillage et à la durée de vie des DCP n'étaient pas systématiquement consignées. Il présente une série de diapositives illustrant les différents types de DCP utilisés dans le Pacifique et les divers éléments d'accastillage. Il souligne qu'au cours de la première étude, on a constaté qu'aucun DCP ne durait plus de 22 mois. Il ressort de cette étude qu'il convient d'élaborer un système de mouillage susceptible d'accroître la durée de vie des DCP au-delà de deux ans. C'est ainsi que le système de mouillage à ligne caténaire inversée a vu le jour.
5. En 1984, on comptait 600 DCP dans le Pacifique. Toutefois, du fait de leur durée de vie limitée, il a été difficile d'obtenir des bailleurs les crédits nécessaires au mouillage de nouveaux dispositifs. En revanche, la Polynésie française et Hawaï ont pu pour leur part poursuivre leurs ambitieux programmes DCP, lesquels sont financés par les services publics et non pas par les bailleurs.
6. N'entrent dans le champ des deux études conduites par la CPS que les DCP mouillés par les services nationaux des pêches et non pas ceux mis en place par les flottilles thonières commerciales. Sur les 420 DCP mouillés entre 1984 et 1990, 307 ont été perdus. Avant 1984, aucun DCP ne restait en place plus de deux ans; aujourd'hui, sur les 15 pays ayant fait l'objet de l'étude de suivi, 8 comptent des DCP mouillés depuis plus de 2 ans et, dans certains cas, depuis près de 5 ans.

7. Bien que la durée de vie maximale des DCP ait de toute évidence augmenté considérablement depuis la première étude, leur durée de vie moyenne demeure limitée. La moitié des DCP couverts par la seconde étude ont été perdus au bout de 10 mois. Aucun des pays consultés n'a fait état d'une durée de vie moyenne supérieure à deux ans. Par ailleurs, on ne saurait se fier aux estimations initiales concluant à une durée de vie moyenne de 9 mois en ce sens qu'elles ne reposent sur aucun calcul précis et relèvent davantage de la conjecture.

8. Le principal problème que posent les DCP est donc lié à leur durée de vie limitée et à la perte concomitante du matériel. Il est particulièrement difficile de déterminer les causes de la perte des DCP si on ne les retrouve pas. Sur les 307 DCP perdus mentionnés dans la seconde étude, seuls 76 ont pu être récupérés. De nombreux DCP sont perdus du fait d'interventions humaines. Ainsi, les pêcheurs dont les activités sont florissantes n'hésiteront pas à vandaliser un DCP pour porter tort aux petits pêcheurs plus désavantagés. En Polynésie française, les conflits d'intérêt liés aux droits d'exploitation des DCP par des groupes de pêcheurs ont également été à l'origine de cas de vandalisme.

9. Les pertes de DCP peuvent également être attribuables aux morsures de poissons et à ce qu'il est convenu d'appeler les "morsures humaines". On entend par morsures de poissons les dégâts que les grands prédateurs, et notamment les requins font subir à la ligne de mouillage; quant aux morsures dites "humaines", ce sont les dégradations que les pêcheurs causent par inadvertance aux systèmes de mouillage des DCP. Il arrive par exemple que les lignes à main s'enchevêtrent dans le mouillage : pour essayer de les dégager, les pêcheurs n'hésitent pas à utiliser la force motrice de leur bateau; sous l'effet de la traction, la ligne de mouillage peut s'affaiblir ou se décomposer.

10. La première étude de la CPS avait également pour objectif prioritaire de déterminer les moyens susceptibles de maintenir les coûts de fabrication et de mouillage des DCP à environ 3 000 dollars E.-U par unité. Toutefois, dans de nombreux pays, et du fait des techniques de montage de plus en plus pointues, le coût des DCP est nettement supérieur à cette limite. Quant au système de mouillage à ligne caténaire inversée, il a contribué à prolonger la durée de service des DCP sans pour autant entraîner une augmentation sensible de leur durée de vie moyenne.

11. A ce stade des délibérations, plusieurs participants souhaitent poser des questions : en réponse à celles du représentant des Iles Salomon, on explique que le système à ligne caténaire inversée a effectivement permis de prolonger la longévité des DCP, mais on ajoute que les efforts de formation et l'expérimentation des systèmes entrepris dans les pays intéressés ont eux aussi contribué à ces résultats, au même titre que l'amélioration de la conception des radeaux. Le représentant de la Nouvelle-Zélande souhaite obtenir des précisions sur les différences enregistrées dans les taux de perte respectifs de DCP mouillés à grande et faible profondeurs. On lui répond que les données disponibles ne permettent pas de procéder à des comparaisons suffisamment parlantes. M. Angus Scotland, le représentant de l'école de pêche du *Nelson Polytechnic*, demande s'il existe des recommandations relatives à la normalisation des coûts des matériaux de construction et souligne à cet égard que l'on peut noter des différences de prix d'un pays à l'autre, bien que la majorité des pays affirment appliquer les recommandations de la CPS. Les participants s'accordent à reconnaître qu'un effort de normalisation permettrait de réduire les coûts. Le représentant de la Polynésie française pour sa part fait remarquer que chaque pays a mis au point son propre modèle de radeau, en fonction des matériaux disponibles localement. Il estime qu'une étude portant sur les moyens de réduire le coût des radeaux devrait être entreprise. On lui rappelle que les radeaux ont également fait l'objet de l'étude de la CPS et que le lieutenant Richard Boy doit présenter un exposé sur cette question au cours de la réunion.

12. Le représentant de la Polynésie française renvoie les participants au document de travail WP.11 et présente une série de diapositives sur la construction et le mouillage des DCP dans son pays. Il souligne que les DCP de Polynésie française sont exploités aussi bien par les flottilles commerciales que par les petits pêcheurs. Le programme de mouillage a été lancé en 1981 et a subi, au fil des années, diverses modifications. Six modèles de DCP ont été expérimentés, mais deux seulement ont été retenus. Il donne quelques détails techniques relatifs à leur conception, qui

fait l'objet du document WP.15, et remercie le lieutenant Richard Boy du travail qu'il a effectué en Polynésie française en 1984. Il précise que le système de mouillage utilisé dans son pays a été adopté à la lumière des recommandations du lieutenant Boy, lesquelles ont été légèrement modifiées pour permettre le mouillage des DCP en eaux profondes. Il estime que l'enchevêtrement des lignes à main sur la partie supérieure de la ligne de mouillage est un problème des plus préoccupants et cite le cas d'un DCP dans lequel s'étaient emmêlées plus de 100 lignes à main et qui n'est resté en service que 3 mois. Il rappelle que les pêcheurs utilisent la force motrice de leur bateau pour dégager leurs lignes à main, ce qui entraîne parfois le décomettage de la ligne de mouillage. Il déclare que 90% des cas de DCP perdus en Polynésie française sont probablement imputables à l'intervention de l'homme. Pour en atténuer les effets, on protège maintenant la partie supérieure de la ligne de mouillage avec une gaine de plastique.

13. Le représentant de la Polynésie française aborde ensuite la question du coût des DCP, lequel dépend, à son avis, de la profondeur du mouillage et peut aller de 6 000 à 8 000 dollars E.-U. par DCP. Des travaux sont en cours dans son pays qui visent à déterminer les moyens susceptibles de réduire ce coût. Il estime que l'on peut même envisager de réduire de 45% le coût des radeaux en utilisant des matières plastiques. A l'origine, les DCP étaient destinés aux bonitiers mais attirent toujours davantage de pêcheurs à la ligne à main, d'où à la fois une augmentation des pertes et des conflits liés aux droits d'exploitation. Pour venir à bout de ce problème, certains DCP ont été mouillés plus au large, entre 10 et 15 milles nautiques des côtes, hors de portée des petites embarcations des pêcheurs à la ligne à main. La Polynésie française s'est maintenant fixée pour objectif le mouillage de 30 DCP au cours des deux années à venir.

14. Le représentant de Guam prend ensuite la parole et expose les grands axes du programme DCP mis en oeuvre dans son pays. En 1990, cinq DCP ont été installés à Guam, les premiers depuis 1983, date à laquelle le programme DCP avait été suspendu en dépit des protestations des pêcheurs qui s'étaient exprimés en faveur de son maintien. Il a fallu déployer maints efforts pour expliquer les raisons techniques justifiant cette décision. Le représentant de Guam mentionne d'autres difficultés rencontrées dans le cadre du programme DCP, et notamment les restrictions imposées par les autorités militaires sur le mouillage des DCP dans la zone des mille brasses, ainsi que le roulement du personnel. Il présente ensuite une série de diapositives sur les radeaux, les systèmes de mouillage et les procédures de mouillage et d'entretien utilisées à Guam. Il mentionne également un film vidéo sur les techniques de mouillage et déclare qu'il est disposé à en envoyer une copie aux personnes intéressées. Il souligne que certains des éléments entrant dans la composition des DCP proviennent de fournisseurs d'accastillage et qu'il est donc indispensable que l'acheteur connaisse, et précise avec exactitude, la nature des matériaux dont il a besoin. Il mentionne les tests récemment effectués à Guam sur un nouveau système d'éclairage équipé d'un flash McDermott alimenté par une batterie à 8 cellules qui a fonctionné en continu pendant 5 mois et indique que son pays prévoit de mettre en place, sur la partie supérieure des chaînes de mouillage, un système d'éclairage sous-marin à batterie incorporée spécialement conçu pour attirer les chinchards; il s'agira en un premier temps d'en évaluer l'efficacité réelle.

15. Le représentant du service des affaires maritimes et de la marine marchande de Nouvelle-Calédonie prend la parole pour présenter le programme DCP mis en oeuvre sur le territoire. Il souligne qu'en Nouvelle-Calédonie, les DCP ne paraissent pas indispensables dans la mesure où les opérations de pêche des flottilles locales de palangriers exploitant les stocks de thonidés dans les zones profondes du tombant récifal et en haute mer sont très productives. Dix DCP, conçus à partir des recommandations de la CPS, ont été mis en place au cours des cinq dernières années, mais leur durée moyenne de service s'est avérée décevante puisqu'elle n'excède pas 9 mois. L'utilisation d'émerillons à roulement à billes fixés au-dessus de la partie supérieure de la chaîne de mouillage donne déjà des résultats satisfaisants; cette méthode permet notamment d'éviter la torsion de la ligne au cours du mouillage. Par ailleurs, le recours au système mondial de localisation par satellite et les campagnes d'échosondage ont permis de procéder au relevé des courbes bathymétriques des sites envisagés pour le mouillage de DCP. Toutefois, la conception des

radeaux et les morsures de requins, dont on a signalé plusieurs cas, constituent un problème. Bien que les données sur les opérations de pêche à proximité de DCP communiquées par les flottilles nationales soient limitées, le représentant de la Nouvelle-Calédonie a pu réunir des informations qui font état des résultats suivants : pour la pêche à la traîne et pour une période de plus de 73 jours, un volume moyen de prises de 8 kilos/ligne par heure (40% de coryphènes et 40% de thons jaunes); pour la pêche à la palangre verticale, plus de 57 coups de pêche, dont 32 n'ont rien donné et 10 n'ont permis de ramener que des requins, soit une moyenne de 2,5 kilos par coup.

16. La représentante de l'ORSTOM Vanuatu renvoie les participants aux documents WP.13 et 28 dans lesquels on évoque les aspects économiques de la pêche à bord de petites embarcations sur des DCP mouillés au large de Efate. Depuis 1982, 13 DCP ont été installés, dont la plupart près des centres urbains de Santo et Efate. Toutefois, les avantages économiques des DCP sont sujets à controverse. La représentante de l'ORSTOM a mené une étude sur cette question à Efate et a réuni des données sur la durée moyenne de traîne et sur les CPUE des opérations de pêche en zone côtière, en haute mer et à proximité des DCP. Depuis le mouillage des premiers DCP, on a enregistré une réduction du volume des prises et de l'effort de pêche dans les zones côtières; en revanche, le volume des prises sur DCP est largement supérieur à celui des captures de haute mer avant l'installation de DCP. Les ligneurs réalisent 95% de leurs prises à proximité des DCP. Il convient donc de se demander si l'abondance des stocks a diminué dans les zones de haute mer situées loin des DCP ou si les résultats enregistrés sont attribuables à l'intensification des opérations de pêche sur DCP.

17. S'agissant de la rentabilité des DCP, les participants formulent les observations suivantes : la pêche à la traîne en haute mer hors DCP ne donne aucun résultat; elle ne s'avère véritablement productive qu'à proximité des DCP. Néanmoins, les données enregistrées au terme de 52 sorties en mer indiquent que le temps de traîne doit être d'au moins 2 heures pour amortir le coût d'une sortie; or, les sorties durant en moyenne 2 heures, on peut en conclure qu'aucun bénéfice n'a été réalisé. En d'autres termes, seule l'intensification de l'effort de traîne permettra l'augmentation des revenus de la pêche. En conclusion, la représentante de l'ORSTOM déclare qu'il importe de réduire le temps de navigation nécessaire pour atteindre les DCP; toutefois, les zones les plus productives étant situées à de grandes distances des villages de pêcheurs, ces derniers devront se doter de bateaux et de moteurs plus performants.

18. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait remarquer que l'étude réalisée à Vanuatu soulève des questions préoccupantes quant à la rentabilité réelle des DCP. Cependant, si les DCP ne contribuent pas à une augmentation de la production effective, ils permettent malgré tout à certains pêcheurs de consacrer moins de temps à la pêche tout en retirant de leurs activités un revenu minimal satisfaisant. Ces avantages, qu'on pourrait ne pas remarquer à première vue, sont néanmoins dignes d'intérêt. En réponse à cette intervention, le président souligne lui aussi un des avantages cachés des DCP : ils contribuent à accroître la sécurité des opérations de pêche à bord de petites embarcations puisqu'ils sont mouillés dans des zones de pêche connues qui, en général, ne sont pas situées à de trop grandes distances des côtes.

19. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie fait remarquer qu'en Polynésie française, les pêcheurs n'utilisent la traîne qu'en dernier recours et qu'ils préfèrent opérer à mi-profondeur à proximité des DCP. Il souligne par ailleurs que la pêche statique à mi-profondeur serait difficilement concevable en Nouvelle-Calédonie où dominant des vents généralement forts, qui soufflent à plus de 15 noeuds pendant 80% du temps.

20. En réponse à l'intervention précédente, le représentant de la Polynésie française signale que 80% de leurs DCP ont été déployés dans des zones au vent et précise que les conditions météorologiques n'ont aucune incidence sur la pêche à mi-profondeur, les pêcheurs utilisant une ligne dérivante soutenue par un petit flotteur.

21. Le représentant de la France fait référence aux études réalisées aux Comores, où la productivité de la pêche à la ligne à main à bord de pirogues a augmenté de 90% depuis l'introduction des DCP; par contre, le rendement des ligneurs est resté stationnaire.

22. Le représentant de Tuvalu expose le programme DCP mis en oeuvre dans son pays. Il précise que les premiers DCP ont été mouillés au début des années 80, avec l'aide du programme de développement de la pêche au demi-large de la CPS, à Funafuti en un premier temps, puis dans les îles périphériques. A ce jour, 25 DCP ont été mouillés auxquels s'en ajoutent 6 installés en 1985-86 par l'Office japonais de coopération internationale (JICA). On constate néanmoins que les problèmes ayant freiné le bon déroulement du programme DCP persistent et notamment l'insuffisance des crédits, l'isolement du pays qui rend difficile l'achat des éléments d'accastillage et le nombre limité de bateaux adaptés au mouillage des DCP. Toutefois, on a pu, dans une large mesure, venir à bout de cette dernière difficulté depuis la livraison d'un navire de recherche de 19 mètres équipé d'un échosondeur et d'engins de levage. La conception des radeaux fabriqués localement est demeurée simple pour en limiter les coûts. On utilise encore des fûts de 200 litres remplis de mousse que l'on soude les uns aux autres. Plus récemment, on a eu recours à des cordes à 8 torons qui s'avèrent comparativement très coûteuses. Au nombre des activités que Tuvalu envisage de mettre en oeuvre, dans la limite des crédits disponibles, il convient de citer la collaboration avec les organisations de la région, l'inventaire des types de radeaux et des systèmes de mouillage les mieux adaptés aux conditions locales ainsi que la formation des pêcheurs aux techniques d'entretien et de protection des DCP.

23. Le représentant du Samoa-Occidental revient brièvement sur les grandes lignes du programme DCP mis en oeuvre dans son pays. Les premiers DCP ont été mis en place au milieu des années 70; à une exception près, ils ont tous été détruits lors du dernier cyclone. Depuis, 11 DCP ont été installés et l'on prévoit d'en mouiller d'autres. Les DCP jouissent d'une grande popularité auprès des pêcheurs et revêtent donc une importance toute particulière sur le plan politique. C'est pourquoi, l'obtention des crédits nécessaires ne présente aucune difficulté. Les sites de mouillage sont sélectionnés en fonction de critères établis à la lumière de l'expérience acquise et selon lesquels les DCP ne doivent pas être situés à moins de 8 milles des côtes et à moins de 145 mètres de profondeur.

24. Il ajoute que la mise en oeuvre du programme DCP dans son pays s'est heurtée aux problèmes suivants : 1) la pêche s'effectuant généralement à l'aube, certains pêcheurs n'hésitent pas à retirer le flash dont sont équipés les DCP, interdisant ainsi le repérage du radeau par d'autres. La solution est de supprimer tous les flashes, d'installer des mâts plus hauts et d'y hisser des drapeaux; 2) dans les cas où les DCP s'avèrent particulièrement productifs, les marchés locaux sont vite saturés; certains pêcheurs coupent donc les amarres des radeaux situés dans des zones de pêche autres que celles où ils opèrent en vue de contrôler le marché. C'est pourquoi il a fallu tripler la partie supérieure de la chaîne de mouillage pour que les pêcheurs ne puissent pas la hisser hors de l'eau et la couper; 3) lorsque la pêche est bonne, les dauphins ont tendance à se rapprocher des DCP et peuvent gêner les opérations - toute suggestion visant à résoudre ce problème serait la bienvenue.

25. En réponse à une question relative aux DCP à radeau immergé, M. Gates mentionne l'expérience de Hawaï où les DCP ont été mouillés à mi-profondeur sur un axe linéaire, délimitant des couloirs de traîne. Il ajoute que les pêcheurs ont du mal à repérer les DCP isolés mouillés à mi-profondeur en n'utilisant que les relevés leur ayant été communiqués; c'est pourquoi, aujourd'hui, l'emplacement des DCP est signalé par un petit flotteur de surface, lequel, en général, reste en place suffisamment longtemps pour permettre aux pêcheurs de localiser les DCP et de prendre leurs propres repères à terre. Par ailleurs, on a remis en question l'utilité des couloirs de traîne situés à proximité du récif, étant donné l'interaction probable entre les zones récifales et les DCP qui ont dès lors un moindre effet agrégateur. Il rajoute que l'on a pu constater que les DCP mouillés à de faibles profondeurs comprises entre 20 et 25 mètres attirent les poissons-appâts même dans les zones où l'on n'a jamais observé une abondance particulière de ces espèces.

26. Le lieutenant Boy fait part de son point de vue à ce sujet et déclare que les flotteurs immergés présentent certains avantages techniques et permettent notamment d'éviter le déplacement des DCP sous l'effet de la houle. Il reconnaît néanmoins que les conditions particulières qui prévalent dans les pays insulaires exigent que l'on puisse repérer facilement les DCP.

27. M. Gates revient sur les difficultés techniques qui entravent encore aujourd'hui les programmes DCP des pays insulaires. Il signale en particulier que certaines des modifications apportées au modèle recommandé par la CPS, pourtant pleinement justifiées dans leur principe, ont entraîné d'autres problèmes. Il décrit ensuite les inconvénients propres à chacun des éléments d'accastillage.

#### *Ancrage et corps-morts*

28. La ligne de mouillage est fréquemment amarrée au côté le plus étroit du corps-mort; il n'est pas rare non plus que les corps-morts soient mis à l'eau avant que le béton ait complètement séché, ce qui prend 28 jours. M. Gates précise que le centre de gravité des corps-morts doit être situé dans leur partie inférieure pour éviter qu'ils ne chavirent et ajoute qu'il convient de préparer des moules pour que plusieurs corps-morts puissent être fabriqués simultanément en vue de leur utilisation ultérieure. Si l'on n'utilise pas d'oeil avec patte de scellement et si, en d'autres termes, la chaîne est fixée à même le corps-mort, une dépression peut se creuser par usure du corps-mort qui finira par rompre. Il présente un modèle de corps-mort utilisé par les garde-côtes américains, et dont le centre de gravité est situé dans la partie inférieure; il figurera d'ailleurs dans la nouvelle version du manuel sur les DCP.

#### *L'accastillage*

29. Les éléments de l'accastillage sont soumis à une usure et à une corrosion importantes, notamment dans le cas de DCP en service pendant deux ans ou plus; pour en atténuer les effets, il convient d'utiliser des anodes en zinc fixées à la chaîne à proximité des points de contact des manilles et des émerillons. Dans ce cas, il faut s'assurer qu'il n'y a pas de revêtement de protection entre l'anode et les éléments fixes d'accastillage. Par ailleurs, les anneaux de chaîne doivent être ronds et lisses et les soudures polies.

#### *L'éclairage*

30. Les flashes dont sont munis les DCP permettent aux pêcheurs de les repérer et indiquent leur présence aux navires. On utilise parfois des éclairages solaires, lesquels sont toutefois particulièrement coûteux; de plus, les panneaux solaires peuvent être encrassés par les déjections d'oiseaux marins. Le système McDermott (dont on a fait la démonstration au cours de l'atelier) est simple et ne coûte que 174 dollars E.-U. Equipé des batteries appropriées, il peut fonctionner en continu pendant un an.

#### *Cordages*

31. L'efficacité des cordes en polypropylène à trois torons utilisées à Hawaï est attribuable en grande partie au soin méticuleux avec lequel sont effectuées les procédures, désormais routinières, de montage et de mouillage des DCP. Toutefois, si on laisse ces cordes vriller au moment du mouillage, elles ont tendance à se décomposer par endroits, ce qui réduit considérablement leur résistance. Il est donc préférable d'utiliser des cordes à huit ou à douze torons du type aussière, lesquels peuvent subir une torsion s'exerçant dans les deux sens. On signale aussi qu'il vaut toujours mieux utiliser des cosses en plastique plutôt qu'en acier galvanisé et que si l'on utilise des cordes à trois torons, il faut les dérouler à l'avance dans une caisse et non pas les dévider directement des rouleaux.

### *Epissures*

32. Les tests de résistance à la rupture montrent que les cordes à trois torons cèdent inmanquablement au niveau de l'épissure, alors que les cordes à huit et douze torons casseront en d'autres points, l'épissure n'étant pas le point le plus faible de la ligne. L'épissure subit toujours une légère élongation sous l'effet de la traction; il est donc important de s'assurer que les extrémités des deux cordes à l'épissure seront suffisamment longues pour que cette élongation puisse s'exercer.

### *Émerillons*

33. L'utilisation d'émerillons forgés est recommandée. Ils doivent pouvoir tourner librement sur eux-mêmes lors des manipulations et ne doivent pas se bloquer sous l'effet de la traction. Les émerillons permettent d'éviter que les lignes ne vrillent lors du mouillage.

### *Gainage de protection*

34. En Polynésie française, on a utilisé un gainage plastique à titre expérimental pour protéger la corde de mouillage contre l'abrasion des hameçons et le ragage des lignes. Toutefois, il faudra veiller à ce que l'extrémité de la gaine ne présente aucune surface tranchante.

### *Appendices*

35. Nombreux sont les pêcheurs qui s'interrogent sur l'utilité réelle des appendices; en tout état de cause, il convient de veiller à ce qu'ils ne s'enchevêtrent pas dans les émerillons.

36. On fait remarquer que les informations techniques relatives à l'ensemble des éléments d'accastillage seront présentées en détail dans la version révisée du manuel de la CPS.

37. M. Gates aborde le point 9 de l'ordre du jour de l'atelier. Il rappelle que la sélection des sites de mouillage dépend en général de trois critères : la présence de poissons, l'éloignement des sites et la topographie des fonds. Dans la plupart des cas, celle-ci ne saurait être évaluée à partir des cartes marines existantes, lesquelles se sont souvent avérées inexactes. Il est donc essentiel d'utiliser un échosondeur dont la capacité est largement supérieure à la profondeur estimée et de disposer d'instruments fiables pour le calcul des positions ou de repères évidents à terre. Il souligne par ailleurs qu'il importe de surveiller régulièrement les DCP en service. Si les données relatives au volume des prises, à l'effort de pêche et aux caractéristiques techniques des systèmes de mouillage sont enregistrées scrupuleusement, on pourra tirer bien des enseignements de l'utilisation des DCP et mettre cette expérience à profit lors de prochains mouillages. On constate d'ailleurs que les pays insulaires océaniques tendent de plus en plus à consigner toutes les données disponibles, ce qui explique dans une large mesure que les auteurs de la présente étude aient pu déterminer les problèmes inhérents à l'utilisation des DCP.

38. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite savoir si cette étude a permis de mettre en évidence des obstacles d'ordre administratif. A cet égard, il cite le cas de son pays où, après avoir sélectionné les sites, il est nécessaire d'obtenir l'aval de plusieurs autorités avant de pouvoir procéder au mouillage.

39. M. Gates confirme que de tels problèmes ont été constatés et cite notamment les cas de Hawaï et de Guam où des considérations d'ordre militaire, alliées aux nécessités de la navigation, n'ont pas permis d'utiliser tous les sites envisagés pour le mouillage de DCP.

40. M. Angus Scotland du *Nelson Polytechnic* signale à l'intention des participants qu'un récepteur manuel du système mondial de localisation par satellite est maintenant disponible pour une somme comprise entre 3 000 et 4 000 dollars E.-U. Ce nouveau procédé représente un progrès considérable et permettra d'établir avec précision les cartes marines des sites de mouillage. Il fait également remarquer que les échosondeurs utilisés pour la sélection des sites devraient être équipés d'un transducteur de 28 khz.

41. Le représentant de la Polynésie française convient de l'intérêt que présente le système mondial de localisation par satellite pour la sélection des sites mais souligne qu'à sa connaissance, le corps-mort une fois mis à l'eau peut se poser très loin du point souhaité et que cette question mérite d'être examinée de plus près. Il cite deux cas de mouillages effectués entre 1 500 et 2 000 mètres de fond dans lesquels, en dépit d'un échosondage des plus précis, le corps-mort a atteint une profondeur excédant de près de 600 mètres les estimations initiales.

42. Le lieutenant Boy déclare que ce problème a fait l'objet d'une étude entreprise par les garde-côtes américains ; les résultats obtenus confirment que les corps-morts ne tombent pas selon un axe parfaitement vertical. Il convient donc de sonder une superficie importante pour s'assurer que le corps-mort reposera sur une zone plane même s'il est dévié dans sa chute.

43. Le lieutenant Boy présente le document d'information 3. Il souligne que la première version du manuel de la CPS sur les DCP traite essentiellement des DCP mouillés à des profondeurs d'environ 800 brasses (1 500 mètres). Toutefois, le modèle recommandé peut être adapté à de plus faibles profondeurs, comme on l'explique dans le document précité. Le lieutenant Boy décrit les caractéristiques du système de mouillage à ligne caténaire inversée, mais estime qu'il faut tenir compte des connaissances locales pour déterminer la dimension des cordes et des chaînes entrant dans la composition du système de mouillage. La chaîne de mouillage inférieure a pour but d'amortir les chocs en cas de grosse mer. Il examine ensuite les mérites respectifs des différents types de cordes et recommande les cordes à huit ou douze torons plutôt que celles à trois torons qui ont tendance à se décomposer sous l'effet d'une torsion excessive.

44. Les systèmes de mouillage doivent être adaptés aux profondeurs, du reste très variables, auxquelles sont mouillés les DCP. A faible profondeur, on peut utiliser une ligne semi-tendue, un cordage de nylon faisant office d'amortisseur. A très faible profondeur, une chaîne intégrale devrait suffire, si la bouée ou le radeau peut en supporter le poids. C'est néanmoins le système à ligne caténaire inversée qui exerce la tension la moins forte sur le système de mouillage. Une ligne semi-tendue exerce au contraire une tension plus importante et doit donc, en général, aller de pair avec une plus grande bouée. On présente ensuite les résultats de comparaisons graphiques entre les systèmes à ligne semi-tendue et à ligne caténaire inversée et on expose les modifications apportées à ces systèmes pour les adapter à de plus faibles profondeurs.

45. Les câbles permettent d'éviter les pertes de DCP attribuables aux morsures de requins ou à l'intervention de l'homme mais leur utilisation n'est pas recommandée pour des raisons techniques. On fabrique aujourd'hui des cordages résistant aux morsures de requins mais ils sont extrêmement coûteux et n'ont pas encore fait leurs preuves.

46. Le représentant de Guam décrit brièvement les méthodes de calcul des paramètres de la ligne de mouillage. Dans le cas du système à ligne caténaire inversée, le cordage du bas a une flottabilité positive et peut donc soulever la chaîne du fond. Il convient donc de déterminer avec précision la longueur de corde nécessaire pour que cette poussée puisse s'exercer. Une fois que l'on connaît la longueur de la corde du bas, on peut calculer celle de la corde de surface. La principale caractéristique de la ligne caténaire inversée est la formation d'une boucle à la hauteur de la partie à flottabilité neutre du système de mouillage. Le représentant de Guam revient sur les étapes successives de calcul et suggère que l'on procède à l'élaboration d'un logiciel interactif qui permettrait d'effectuer tous les calculs nécessaires et notamment ceux ayant trait à la profondeur du mouillage.

47. Le coordonnateur des programmes halieutiques fait remarquer que la flottabilité n'est pas le seul critère de sélection des cordages et que la résistance joue également un rôle déterminant. Il sollicite à ce sujet l'avis du lieutenant Boy qui répond que la résistance à la rupture est un facteur primordial et que les acheteurs doivent faire preuve de fermeté à l'égard de leurs fournisseurs et définir précisément leurs exigences car ces derniers connaissent généralement mal les techniques de mouillage des DCP. Il ajoute que les cordes à fibres mixtes sont à éviter dans la mesure du possible car elles ne présentent pas la même résistance que le nylon ou le polypropylène. De plus, leur flottabilité est quasiment nulle et elles ne conviennent donc pas au mouillage à ligne caténaire inversée.

48. Les participants abordent ensuite la conception des radeaux et des bouées de DCP. M. Gates ouvre le débat en décrivant les problèmes rencontrés en la matière dans les pays consultés dans le cadre de l'étude. Le lieutenant Boy revient sur les paramètres et les caractéristiques techniques des radeaux et des bouées. Après avoir présenté une série de diapositives illustrant les différents modèles de bouées utilisés, il déclare que les bouées-balises ne conviennent pas. La couleur des bouées a également son importance puisque la réglementation internationale en vigueur interdit l'utilisation de bouées jaunes. Les bouées peuvent être munies d'un système d'éclairage; quant à leur entretien, il devra être pris en considération lors de la sélection de la taille et de la forme des bouées. Par ailleurs, il importe de tenir compte de la résistance hydrodynamique des agrégateurs fixés sur les DCP.

49. Le lieutenant Boy présente ensuite les caractéristiques des bouées et autres structures d'un DCP de conception élémentaire, en prenant pour hypothèse de travail un modèle type de DCP et des conditions de mouillage ordinaires. Si la bouée est mouillée dans des zones où les courants sont faibles à modérés, il est préférable de choisir un modèle qui ne sera pas soumis à la houle. Elle devra être revêtue d'un antidérapant et de dimensions adéquates pour supporter le poids d'un homme dans le cas où des opérations d'entretien seraient nécessaires. La bouée la plus efficace dans ce cas-là est la sphère, suivie de près par le cylindre. Un cylindre de 1,5 mètre de diamètre présente une flottabilité suffisante pour supporter le poids d'un homme, d'un flash et d'un réflecteur radar. Après décompte du poids du système de mouillage, la bouée doit présenter un déplacement d'une tonne. On peut fabriquer une coque rudimentaire à partir d'une plaque en acier de 5 millimètres d'épaisseur. On obtient ainsi une masse brute d'environ 250 kilos. Le mouillage peut être une simple chaîne, mais cette solution ne convient pas en cas de tempête, la bouée étant susceptible de chavirer. Il est préférable de fixer un œil avec patte de scellement rigide sous le contrepoids. Par ailleurs, il faut envisager la pose d'un mât pour le flash et le réflecteur radar. On recommande à cet égard l'utilisation du flash McDermott qui s'est avéré particulièrement fiable sur les bouées mouillées aux Etats-Unis. La lampe devrait être située à au moins 2 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les matériaux réfléchissants doivent être peints ou collés à même le radeau pour être facilement repérables dans l'obscurité en cas de défaillance du système d'éclairage.

50. Il conviendra de munir la bouée d'un contrepoids pour assurer la verticalité du mât. Il est plus prudent d'opter pour des bouées compartimentées pour éviter que l'ensemble de la structure ne coule en cas de fuite, laquelle se produit notamment lorsque l'on utilise de vieux fûts à carburant. La prudence est de mise dans les cas où les bouées ou flotteurs remplis de mousse doivent être découpés, la mousse dégageant de l'acide cyanhydrique sous l'effet de la chaleur. Une fois fabriquée, la bouée doit être essayée et mouillée pour ce faire dans un lagon ou à faible profondeur. La bouée est revêtue d'un enduit de protection, puis peinte; le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du ou des propriétaires de la bouée sont inscrits visiblement sur la structure.

51. En réponse aux questions des participants, le lieutenant Boy précise que l'ensemble de la structure décrite pèserait environ 400 kilos, que la durée de service des fûts utilisés comme bouées serait probablement satisfaisante et que les flotteurs utilisés en mytiliculture et fabriqués en Nouvelle-Zélande ne feraient probablement pas de bonnes bouées du fait de leur flottabilité de réserve insuffisante.

52. Le représentant de la France décrit les modèles de DCP utilisés dans l'Océan Indien et essentiellement aux Comores, à l'île Maurice et à la Réunion. Les DCP utilisés sont inspirés d'un modèle conçu par la FAO et expérimenté à l'origine à l'île Maurice. Le DCP est composé de plusieurs petits flotteurs en plastique servant normalement de flotteurs de chalut et séparés les uns des autres par des rondelles en caoutchouc afin d'éviter le ragage. La ligne de mouillage est de type semi-tendu. Ce type de DCP est extrêmement flexible et s'enfonce progressivement par grosse mer, atteignant jusqu'à 150 mètres de profondeur lorsque les conditions sont particulièrement mauvaises. Il coûte environ 2 500 dollars E.-U. et doit être régulièrement entretenu, ce qui coûte entre 300 et 600 dollars E.-U. par an. A la Réunion, on s'est inspiré de ce modèle pour construire un DCP peu coûteux qui n'est pas remplacé en cas de disparition. Le diamètre de la ligne de mouillage est de 16 à 19 millimètres, ce qui permet de réduire le coût ainsi que la traînée. En un premier temps, ce DCP était muni d'agrégateurs qui ont été retirés depuis. A l'île Maurice, vingt-deux DCP ont été mouillés au cours des deux dernières années. Huit d'entre eux ayant été perdus, il en résulte une durée de vie moyenne de 10 mois. Quant aux DCP restants, leur durée de service est comprise entre 20 et 22 mois. Ils sont utilisés principalement par les pêcheurs à la ligne à main.

53. Le directeur scientifique de la CPS présente le point 11 de l'ordre du jour. Il revient sur le rôle des DCP pour la pêche industrielle et fait remarquer que l'expérience acquise pourrait fort bien s'appliquer à la pêche artisanale. Il cite à cet égard l'exemple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée où 11 senneurs exploitent plus de 500 DCP, capturant près de 30 tonnes de poissons par coup de pêche; aux Philippines, on a mouillé plusieurs dizaines de milliers de DCP autour desquels 300 à 400 mille tonnes de poissons sont capturées chaque année; en Indonésie, les flottilles de palangriers exploitent essentiellement les stocks situés à proximité des DCP; enfin, aux Iles Salomon, 2 senneurs opèrent autour de 50 DCP, ramenant en moyenne 30 tonnes de poissons par coup, soit un volume brut de prises de 8 000 tonnes par an.

54. La pêche industrielle sur DCP est particulièrement rentable : 30 tonnes de prises réalisées autour d'un DCP suffisent largement à amortir le coût de la structure; on peut donc fort bien s'accommoder d'une durée moyenne de service de 3 à 6 mois. L'expérience des flottilles industrielles indique qu'il faut attendre entre 18 et 30 jours pour que les densités de poissons autour des DCP se prêtent à une exploitation commerciale. C'est d'ailleurs au cours de cette période que l'effort de pêche des flottilles sur DCP est le plus important. Dans leur grande majorité, les pêcheurs professionnels s'accordent à reconnaître que les appendices et les systèmes d'éclairage sont d'une importance capitale pour le succès des opérations, lesquelles doivent couvrir, dans le cas de bateaux de 500 à 800 tonneaux de jauge, 30 à 50 DCP pour être véritablement rentables. Ils estiment par ailleurs que les radeaux doivent être aussi bon marché que possible tout en étant suffisamment résistants pour que l'on puisse y fixer des filets ou y amarrer de petites embarcations.

55. Le directeur scientifique présente certaines des caractéristiques biologiques des thonidés pêchés à proximité des DCP : ils sont toujours de taille inférieure à ceux évoluant en bancs libres; ainsi, aux Philippines, il n'est pas rare de pêcher des poissons de 15 centimètres. On sait également que les senneurs opérant autour des DCP réalisent d'importantes prises accessoires, en général rejetées à l'eau. Dans le cadre du programme régional de marquage des thonidés, on prévoit de réunir davantage d'informations sur le comportement des thonidés à proximité des DCP.

56. En réponse aux questions posées par les participants, le directeur scientifique précise que les DCP exploités par les flottilles commerciales sont généralement équipés de systèmes d'éclairage très puissants suspendus au-dessus de l'eau; on réduit peu à peu l'intensité de la lumière à l'approche de l'aube pour rassembler les poissons et les éloigner du radeau afin de pouvoir déployer une senne. Par ailleurs, il explique que la période moyenne de repeuplement naturel des stocks à proximité des DCP est de 18 jours, bien que l'on ait pu observer, dans le cas des mahimahi, que les effectifs se reconstituent au bout d'une journée; de plus, les espèces se

manifestent les unes après les autres. Le président fait remarquer que les DCP rendent apparemment les poissons plus vulnérables sans pour autant contribuer véritablement à l'accroissement des stocks; on peut donc considérer que les DCP sont le prolongement des engins de pêche plutôt qu'un moyen d'accroître les stocks. Il s'interroge également sur les conséquences que pourrait avoir sur le plan de la gestion des stocks la capacité des DCP à attirer les juvéniles qui deviennent dès lors plus vulnérables. Le directeur scientifique déclare préoccupante cette vulnérabilité accrue des juvéniles et ajoute que les travaux entrepris en Asie du Sud-est au titre du programme marquage ont notamment pour but d'examiner cette question.

57. Le représentant de la Polynésie française présente le point 12 de l'ordre du jour et renvoie les participants aux documents de travail 11, 15 et 22. Il expose en bref les grandes lignes des travaux de recherche récemment effectués sur le déplacement des thonidés à proximité des DCP. Il décrit le fonctionnement d'un sonar à balayage latéral capable d'indiquer la présence de poissons à proximité des DCP et, partant, de vérifier l'effet agrégateur des dispositifs. L'étude effectuée en 1986 a permis de conclure que la biomasse atteint son niveau maximum à minuit et son niveau le plus bas entre 4 heures et 10 heures du matin. On a également pu constater que les poissons quittent les DCP pendant la nuit pour y revenir au lever du soleil. Au terme d'une étude menée en 1990, on a pu recueillir des données préliminaires confirmant que les poissons s'éloignent effectivement des DCP à la nuit tombée. Répondant à une question du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il précise que pendant la nuit, les poissons ont tendance à évoluer près de la surface (soit entre 20 et 40 mètres), qu'ils peuvent descendre jusqu'à 180 mètres, mais que la plupart d'entre eux restent dans des profondeurs de 60 à 80 mètres. Il renvoie les participants aux documents WP.14 et 43 qui portent sur des études effectuées par marquage acoustique et sur les techniques de pêche sur DCP utilisées en Polynésie française; quant au document WP.42, il évoque les aspects socio-économiques du programme DCP mis en oeuvre en Polynésie française et précise notamment que les flottilles de *potimarara* qui ciblaient auparavant le poisson-volant tendent maintenant à exploiter les DCP. Le volume de leurs prises varie d'une zone de pêche à l'autre : 9,24 kilos/ligne par heure sur DCP, 2,7 kilos/ligne par heure dans les "trous à thons" traditionnels et 5 kilos/ligne par heure en eau libre. Les *potimarara* pêchent également le mahimahi et ont enregistré une augmentation de 90% du volume moyen de leurs prises. Le volume moyen des captures par sortie est de 40 kilos. Les revenus mensuels moyens de ces pêcheurs sont estimés à 130 000 francs CFP par mois; cette somme peut paraître relativement peu élevée pour la Polynésie française, mais elle ne représente que 11 jours de pêche par mois. Le résultat net est que la flottille de *potimarara* a augmenté en nombre et en productivité, les activités de pêche se sont diversifiées et l'on compte aujourd'hui un plus grand nombre de pêcheurs professionnels sur le territoire.

58. Le représentant de la Polynésie française fait ensuite référence au point 14 de l'ordre du jour relatif aux travaux de recherche menés récemment sur les DCP dans l'Océan Indien. Dans le cadre d'une étude réalisée aux Comores, on a procédé au marquage de thonidés à l'aide d'émetteurs acoustiques permettant d'en suivre la trace pendant 24 heures. Les données relatives à leurs déplacements latéraux indiquent que les poissons ne retournent pas près des DCP, conclusion étayée par les résultats des programmes de marquage classiques effectués à proximité des DCP et qui attestent qu'aucune marque n'a été récupérée dans ces zones. L'observation des déplacements verticaux a mis en évidence des différences marquées entre les germons, les thons jaunes et les bonites. Les thons jaunes passent en moyenne 5% de leur temps à la surface, contre 34% dans le cas des bonites. Dans la journée, les thons jaunes évoluent à des profondeurs comprises entre 70 et 90 mètres. Thons jaunes et bonites ont tendance pour leur part à se déplacer dans la thermocline. L'étude conduite aux îles Maurice a montré que les DCP ont une incidence négative sur les prix du poisson sur les marchés locaux et qu'ils avaient donné lieu à des conflits entre utilisateurs. Il importe par conséquent que les facteurs d'ordre juridique et administratif soient pleinement pris en compte lors de la mise en oeuvre de programmes DCP.

59. Le représentant de la Polynésie française ajoute que la profondeur du site influe sur l'effet agrégateur du DCP, mais que la distance entre le DCP et les côtes ou les zones récifales est un paramètre plus important. Il prend pour exemple le cas des Comores, où les DCP sont le plus souvent mouillés à 15 milles des côtes, à des profondeurs de 3 000 mètres, et celui de l'île Maurice où ils sont ancrés à des profondeurs comprises entre 2 000 et 3 000 mètres et en conclue que les DCP situés en haute mer et ceux mouillés à proximité des côtes n'ont pas le même effet agrégateur.

60. Par la suite, les participants débattent de l'efficacité des DCP mouillés à faible profondeur; on fait remarquer qu'en dépit du peu de recherches qu'ils ont suscitées dans le Pacifique, l'expérience acquise dans d'autres régions indique que, à faible profondeur, les DCP attirent avec beaucoup d'efficacité des poissons-appâts qui peuvent être consommés ou servir d'appât pour la pêche au large.

61. Le président passe à l'examen du point 15 de l'ordre du jour et résume dans leurs grandes lignes les exposés présentés au cours de l'atelier. Il ressort des délibérations que les questions relatives aux techniques et à l'exploitation des DCP suscitent toujours un vif intérêt parmi les responsables des services des pêches des pays insulaires océaniques, les administrateurs et les pêcheurs eux-mêmes et que l'on aurait pu s'attarder utilement sur n'importe quel aspect de ces questions.

62. Le président revient sur les principales conclusions tirées des délibérations : on comprend beaucoup mieux l'utilité relative des DCP dans l'accroissement des stocks depuis que les données relatives au volume des prises réalisées sur DCP et à la durée de vie moyenne des dispositifs sont systématiquement consignées. Il importe que les pays poursuivent leurs efforts en ce sens, ce qui permettra d'évaluer l'intérêt des programmes DCP à long terme et, partant, de déterminer l'ampleur des ressources qui devront y être consacrées.

63. Le président fait remarquer que, dans leurs interventions, les participants ont exprimé un intérêt particulier pour la poursuite des travaux de recherche appliquée et d'expérimentation destinés à accroître la longévité des DCP, pour l'étude des techniques de mouillage des DCP à faible profondeur dans les zones côtières en vue de favoriser la concentration de petits poissons pélagiques et pour la poursuite de l'étude sur les avantages socio-économiques des DCP en fonction de leur coût.

64. Avant de clôturer l'atelier, le président tient à remercier les conférenciers et les participants de leur contribution aux débats ainsi que les auteurs de l'étude sur les DCP. Au nom des pays membres, il remercie tout particulièrement la Commission du Pacifique Sud et le service des garde-côtes américains qui a autorisé le lieutenant Richard Boy à prendre part à la réunion. Il exprime ses remerciements personnels au lieutenant Boy et à M. Paul Gates qui ont réalisé l'étude de suivi sur les DCP pour le compte de la Commission.

**ORDRE DU JOUR****LES PROGRAMMES SUR LES DCP DANS LES PAYS OCEANIENS**

1. Introduction et présentation générale
2. Etude régionale réalisée par la CPS
3. Etudes de cas
  - Polynésie française
  - Guam
  - Nouvelle-Calédonie
  - Vanuatu
  - Hawaï

**LES PRINCIPAUX ASPECTS**

4. Présentation générale des principaux aspects
5. Mise au point du modèle et fabrication
6. Modèles de ligne de mouillage et choix de la ligne
7. Calculs applicables aux éléments du mouillage
8. Problèmes liés au radeau
9. Amélioration des radeaux
10. Préparation des programmes et problèmes liés au mouillage des radeaux
11. Surveillance des DCP

**LES DCP ET LES POISSONS**

12. Utilisation du savoir-faire acquis dans le secteur industriel
13. Etude des mouvements de thonidés au voisinage des DCP : Polynésie française
14. Etude des mouvements de thonidés à proximité des DCP : Hawaï
15. Travaux de recherche sur les DCP dans l'Océan Indien
16. Récapitulation